SEANCE DU 11 mars 2019

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation des procès-verbaux des 12 novembre et 10 décembre 2018 553

2. Validation du cautionnement en faveur de l'Association de la Piscine de Monthey. 554

3. Validation du plan de quartier "Plantaud". 563

4. Présentation du Terminal rail - route. 574

5. Développement du postulat de M. David PUIPPE portant sur la communication et moyens de communication. 581

6. Réponse aux questions suivantes : 583

6.1 Question de M. David PUIPPE portant sur la communication, la stratégie communale et nouvelle application pour notifications push. 583

6.2 Question de M. David PUIPPE concernant la loi sur l'information du public, la protection des données et de l'archivage (LIPDA) 583

7. Divers 588

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation des procès-verbaux des 12 novembre et 10 décembre 2018

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Bonsoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, en cette date du 11 mars 2019, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la première séance du Conseil général de l'année 2019.
En préambule je souhaiterais saluer la présence de Monsieur Stéphane Coppey président de la Municipalité, des Conseillers municipaux présents, de Monsieur Simon Schwery, secrétaire communal, de Monsieur Patrick Fellay, chef du service Infrastructures, mobilité & environnement, de Madame Laurence Mauve, responsable de la salle, des représentants de la presse, ainsi que des citoyens présents dans le public.
La convocation vous ayant été adressée le 8 février 2019, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais conformément à l'article 3 de notre règlement.
J'ai quelques communications du bureau à vous transmettre. La date du Conseil général du 26 août est maintenue. En effet, le bureau préfère laisser plus de temps à la Commission de gestion entre les deux séances de fin d'année et vous demande de bien agender cette séance.
Comme vous aurez pu le constater, notre scrutatrice Madame Vanessa Costa est absente et sera remplacée par Madame Jeanne Cristina, que nous remercions pour sa disponibilité.
Des modifications dans le PV du 12 novembre 2018 vont être apportées, à la place de Madame Clément Borgeaud, Monsieur Clément Borgeaud. Toutes nos excuses.
Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Yves Mabillard (ADG)*

Bonsoir à tous, j'appelle :
Alonso Alphonse (P), Anthamatten Carole (P), Aviolat Alexandre (P), Bellwald Antoine (P), Berger Claude (P), Blumenthal Blanka (P), Boemi Jean-Charles (P), Borgeaud Clément (P), Caillet-Bois Fabrice (P), Calamo Joseph (P), Cardoso David (P), Carron Blaise (P), Carruzzo Jean-Marc (P), Chanton Laude- Camille (P), Christe Lucien (P), Collé Jean-Pierre (P), Contat Célina (P), Cosandey Isabelle (P), Costa Vanessa (E), Cristina Jeanne (P), Cutruzzolà Gianni (P), Défago Sylvain (P), Donnet-Descartes Johan (P), Dubois Arnaud (P), Dupont Eric (E), Fracheboud Christian (P), Franz Anne-Laurence (P), Garcia Jonathan (P), Genin Cindy (P), Gex Carla (P), Gischig Bastien (P), Guinchard Samantha (P), Joris Guillaume (P), Landolt Jean-Pierre (P), Launaz Perrin Eliane (P), Lenweiter Pierre-Marie (P), Logean Marie-Claude (P), Lovisa Christelle (P), Luisier Dominique (P), Mabillard Yves (P), Maret Claire-Andrée (P), Maret Denis (P), Mauron Gilles (P), Multone Nancy (P), Oberholzer Joseph-Marie (P), Ostrini Samuel (P), Pencherek Jeff, (E), Pottier Johan (P), Puippe David (P), Querio Françoise (E), Raboud Damien (P), Rastaldi Emmanuella (P), Rime Fabienne (P), Rime Noëmie (P), Roserens Pascale (P), Scalia Graziella (P), Schaller Flavien (P), Sneiders Baptiste (P), Woeffray Johann (P), Zerweck Régine (P). Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Il y a donc 56 Conseillers généraux présents, quatre Conseillers généraux excusés. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.
Nous passons maintenant à l'approbation des procès-verbaux du 12 novembre et du 10 décembre 2018, y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ?
Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)*

Madame la Présidente, chers Conseillers généraux, je m'excuse mais je n'ai pas préparé d'intervention, je pensais que les commentaires allaient être faits par rapport aux deux projets de procès-verbal qui nous ont été donnés. La pagination ne suit pas la pagination depuis septembre. Il manque un point à l'ordre du jour pour le procès-verbal du mois de novembre, la réponse à la question chauffage à distance.
Alors, il m'est difficile d'approuver ces PVs si les corrections ne sont pas apportées par le Bureau. Il manque aussi les signatures à la fin, enfin les deux noms des auteurs de ces procès-verbaux.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

D'accord. D'autres points ? Merci Madame Franz, nous allons donc apporter les modifications demandées rapidement et nous mettrons à disposition les documents sur le site intranet.
Y a-t-il d'autres demandes de modification par rapport aux procès-verbaux du 12 novembre et du 10 décembre ? Non. Y a-t-il des oppositions à ces procès-verbaux ? des abstentions ?
Donc les procès-verbaux des séances du 12 novembre et du 10 décembre sont acceptés avec 55 voix et une abstention. Je remercie notre secrétaire Monsieur Yves Mabillard pour la qualité de son travail. Ces procès-verbaux, ainsi que les divers rapports annexes seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey, avec les corrections apportées.

2. Validation du cautionnement en faveur de l'Association de la Piscine de Monthey.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous pouvons maintenant passer au point deux de l'ordre du jour, à savoir la validation du cautionnement en faveur de l'Association de la Piscine de Monthey. Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil Municipal daté du 8 février 2019, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La Commission de gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et nous la remercions pour l'excellence de son travail. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière, et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détails et enfin au vote. Avant de donner la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière, la Municipalité souhaiterait s'exprimer. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter un grand bonjour, puisqu'on est arrivé à la dernière minute à la suite d'un Conseil Municipal un petit peu prolongé, je vous prie de nous en excuser. Effectivement, je souhaitais intervenir au nom de la Municipalité, très rapidement avant la discussion sur l'entrée en matière, par rapport notamment au rapport de la Cogest, sur deux éléments précis. Un élément, c'est par rapport à la notion de piscine couverte, il a été mis dans ce rapport notamment que la piscine du Reposieux était à moyen terme, semblait être à moyen terme, condamnée.

Donc j'aimerais bien remettre les choses à plat et vous rappelez que c'est une piscine que l'on souhaite, la Municipalité, maintenir à la disposition de la collectivité montheysanne. Cette piscine a fait l'objet d'une rénovation entre 2002 et 2003, pour plus de deux millions d'investissements. Il y a eu ensuite différents investissements un peu plus importants, intégrés dans la rénovation de l'ensemble des bâtiments du Reposieux, c'est-à-dire toute l'enveloppe a été refaite. Et chaque année, périodiquement, nous avons des montants pour maintenir cette piscine de qualité. Vous n'avez jamais vu dans votre plan quadriennal qui vous est soumis une quelconque mention d'une nouvelle piscine, que ce soit dans des chiffres, c'est-à-dire dans la planification pour les cinq prochaines années, puisque vous savez qu'on fait la planification des cinq prochaines années, mais également sous les commentaires, que l'on retrouve au fond de ce plan quadriennal et qui permet effectivement de voir quels seraient les objectifs de la Municipalité pour les cinq années à venir.

En d'autres termes, pour nous, il est très clair que pour les dix prochaines années au minimum, il n'y a aucun investissement pour une nouvelle piscine couverte. A deux reprises, le projet de piscine découverte vous a été présenté, lors de la dernière législature par Monsieur Tornare, et par Monsieur Moulin, il y a quelques mois maintenant, et dans les deux cas nous n'avons pas parlé de piscine couverte. Alors, je me permets de prendre la parole, en préambule je dirai, c'est pour dire qu'on a bien évidemment entendu votre cri du cœur en disant qu'il avait peut-être quelque chose à faire au niveau de la piscine couverte et évidemment nous allons analyser l'opportunité. Vous avez aussi la possibilité de voter un amendement lors du budget 2020, demandant un montant pour éventuellement analyser la construction d'une nouvelle piscine, mais bien entendu c'est une discussion à long-terme, qui nécessitera une vision globale sur l'ensemble des investissements de la commune, donc à intégrer dans le plan quadriennal des investissements projetés ici sur la commune de Monthey. C'est quelque chose qu'on veut bien entendre, mais qui n'est pas du tout à l'ordre du jour. En d'autres termes, je crois que c'est important, la question que l'on doit se poser par rapport à cette piscine est : est-ce que l'on veut maintenir ouverte la piscine découverte ? Alors, on m'a dit, quelques-uns d'entre vous, c'est un petit peu simple de se poser cette question, mais c'est la question essentielle. C'est clair que le montant de quinze millions peut paraître énorme. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas eu d'investissements importants durant les dernières années, nous n'avons pas refait les vestiaires, nous n'avons pas refait le restaurant, nous n'avons pas refait une des piscines et aujourd'hui on se trouve devant une situation où l'ensemble des infrastructures doivent être rénovées. Donc c'est important. Important en une étape et ce sont des montants que l'on retrouve que ce soit la patinoire, que ce soit dans ce bâtiment du théâtre et qui est, je dirai, usuel lorsque l'on a une infrastructure publique d'importance, telle que la piscine découverte.

Donc c'était le premier élément que je tenais à souligner, nous sommes disposés à discuter d'une éventuelle piscine. Pour nous, cela ne viendra vraisemblablement pas

de la Municipalité. Pour nous, la piscine du Reposieux doit vivre encore longtemps, elle est adaptée à nos écoles, elle est adaptée à la population. Bien évidemment, qu'on aimerait avoir une piscine, je dirai, encore plus attractive durant la période hivernale, mais en l'état actuel, l'ensemble de nos planifications au niveau de la commune ne prévoit pas un tel investissement.
Deuxième chose, dans le rapport il est expressément notifié que la question devrait se poser par rapport à la gestion de cette piscine avec un tel investissement, comment se fait-il que ce soit une association qui gère et non pas la commune ? Alors sachez que la discussion a aussi été abordée au sein de la Municipalité et nous avons vu à quel point l'association, que je salue puisque les membres du comité sont présents aujourd'hui, fait un travail assez exceptionnel depuis des décennies maintenant pour gérer cette piscine. Je crois que c'est l'âme de la piscine, c'est une partie de l'âme de la piscine, les premiers c'est évidemment les citoyennes et citoyens montheysans qui s'y rendent. Mais c'est aussi cette association, ce comité qui se bat pour faire vivre cette piscine. De surcroit d'un point de vue financier, je crois qu'on a, dans les frais de gestion, une situation qui nous permet de dire que la gestion est excellente et quant aux investissements, vous l'avez bien vu en lisant les conventions, que nous avons mis plusieurs garde-fou pour nous assurer que la commune doit systématiquement valider tous les investissements et donc, en d'autres termes, suivre le chantier, suivre les montants qui seront libérés par les banques, par les créanciers dans le cadre de cet investissement. Cela étant, à nouveau, nous avons entendu la remarque de la Cogest. Nous sommes ouverts à la discussion et si vous le souhaitez, notamment dans le cadre du budget 2020, mettre un montant pour faire une analyse, de voir l'opportunité de maintenir cette situation ou voir de rendre totalement public et d'intégrer cette infrastructure à la commune de Monthey. On pourrait mandater une entreprise extérieure pour nous faire une analyse et voir les avantages et les inconvénients de cette situation. Je me retourne vers le comité de l'association, on en n'est pas là, mais si vous le souhaitez, évidemment c'est une possibilité que l'on peut aborder. Je crois que c'est important de dire, c'est deux points où on n'est pas fermé à la discussion. Pour nous les choses sont claires : la piscine du Reposieux est la piscine couverte de la commune de Monthey, elle va très bien, elle nécessite, malgré les investissements faits en 2002, les investissements faits dans le cadre de la rénovation de l'ensemble du Reposieux et les montants qui doivent être mis cette année et l'année prochaine pour maintenir cette piscine à flot, c'est une piscine de qualité, qui doit être maintenue notamment pour nos écoles et il n'y a pas de modifications à souhaiter.
Et de la même manière, l'association est une excellente association qui gère extrêmement bien la piscine, découverte cette fois-ci, et nous ne souhaitons également pas changer cette manière de fonctionner. Maintenant, libre à vous de donner un signe dans le cadre du budget 2020 pour modifier ces deux points.
Mais aujourd'hui, je crois qu'on doit le dire, on vote sur le maintien ou non de la piscine découverte actuelle, à vous également de nous faire un signe si vous estimez que cette dépense est disproportionnée et que vous souhaitez réduire la voilure de notre piscine découverte, en supprimant la piscine olympique, ou les plongeoirs, ou que sais-je. Evidemment, nous sommes à votre disposition, mais aujourd'hui, j'aimerais vraiment qu'on se focalise sur cette question : est-ce qu'on souhaite maintenir cette activité en faveur de la collectivité montheysanne ou non ?
Merci Madame la Présidente, merci Mesdames et Messieurs.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Messieurs les chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)*

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le dossier de la piscine, présenté ici même en novembre dernier, retiré de l'ordre du jour du Conseil général de décembre trouvera son épilogue ce soir. Beaucoup de questions ont été posées sur cette thématique, qui, on l'a vu, divise largement l'opinion. Le groupe DC a suivi ce dossier avec beaucoup d'intérêt et tient à relever les points suivants :

Tout d'abord, nous tenons à saluer le projet proposé par la société JENZER & PARTNER AG, il nous a convaincu par sa qualité. La rénovation apporte bon nombre d'améliorations tant en termes de sécurité que d'infrastructure.

Ensuite, la gestion, par le biais de l'Association de la Piscine, elle a fait ses preuves avec un travail de qualité et à moindre coût. Nous ne remettons pas en question ce principe de fonctionnement. De plus, la convention reconduite en décembre dernier est bien ficelée et le comité de pilotage mixte assurera, pour la Municipalité, un regard sur le suivi du chantier.

Enfin, un refus de ce cautionnement pourrait entrainer la fermeture de la piscine. Même temporaire, cette fermeture aurait un impact négatif sur l'image de la commune. Nous sommes d'avis qu'une ville de 18'000 habitants se doit d'offrir une telle infrastructure, comme elle l'a fait ces dernières décennies.

De manière générale et plus sur la forme que sur le fond, nous déplorons le manque de proactivité et de clarté de la Municipalité dans ce dossier. Une communication chancelante quant à la loi sur les marchés publics, des délais de transmission de documents pas respectés, autant d'imprécisions ne permettant pas de se positionner dans les meilleures conditions.

Malgré cela, le groupe DC, dans sa large majorité, va à l'encontre de la COGEST, que nous remercions plus pour son travail que pour sa prise de position, et accepte l'entrée en matière ainsi que la demande de cautionnement qui nous est présentée et vous invite à en faire de même. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, Madame et Messieurs,

Nous tenons tout d'abord à remercier la Commission de gestion qui a rendu un travail impeccable, détaillé et critique, malgré un contexte difficile, lié en premier lieu à un timing serré. Je crois que mon préopinant l'a dit, le contexte du travail qui a été effectué n'est pas optimal.

Merci également au Président pour l'épée de Damoclès qu'il a soulevée sur ce plénum, avant même nos délibérations, je crois que c'est une première. Ça fait six ans maintenant que je suis là, c'est la première fois, je crois, que ça arrive.
Nous ne reprenons pas ici les éléments-clé du rapport, qui tous positifs comme négatifs ont été relevés par la Commission. Reste plusieurs points soulevés et de nombreuses interrogations persistantes que l'on retrouve dans ce rapport, profitons tout de même du moment offert pour faire part ici de notre reconnaissance aux bénévoles de l'association de la piscine, qui font un travail utile à la collectivité.
Voilà un sujet qui fait consensus, une piscine municipale digne de ce nom, moderne, accessible, salubre et répondant aux besoins de la population. A la population montheysanne mais pas uniquement aurions-nous envie de dire. A l'heure où l'on parle synergie, association et collaboration ou voir même fusion, on est en droit d'attendre une vision un peu plus large que celle qui nous est proposée dans ce projet. Une vision régionale, une vision d'agglo, une vision à long-terme, avec la participation financière allant avec, bien sûr.
Il a été dit ici, à plusieurs reprises, que ce projet est nécessaire et nous croyons que personne ici ne le conteste. Notre groupe, après réflexion et étude du dossier, souhaite ici relever trois points qui l'ont orienté vers sa prise de décision finale :
Tout d'abord, nous regrettons que le délai de 40 jours minimum pour que la Cogest puisse travailler correctement n'ait pas été respecté dans l'étude de ce dossier.
Ajoutons aussi que des questions fondamentales de la Commission sont restées sans réponse ou ont eu des réponses quelques peu vagues.
Et en sortant un peu de la forme relevée dans les deux points précédents, nous considérons qu'il faut absolument une discussion de fond sur notre régionalisation et donc une collaboration plus étroite pour les infrastructures sportives avec les communes voisines comme cela peut être le cas pour bien des services. On pense aux pompiers, à la police, à la mobilité, à l'environnement.
J'aimerais dire aussi que bien que la volonté de la Municipalité soit de ne pas lier ce projet à la piscine couverte, nous ne pouvons pas nous empêcher de le faire. Ici-même, rien que dans ce plénum, il y a eu au moins deux personnes qui ont eu leurs enfants impactés dans leur santé et ce de façon assez importante, à cause de la piscine du Reposieux et des problèmes liés, voilà on sait plus ou moins qu'elle pose des problèmes cette piscine. On parle là de santé publique et ça nous ne pouvons l'accepter. Comme mentionné dans le rapport, nous voulons une réflexion quant à l'opportunité de faire autre chose que ce projet devisé à 15 millions, ainsi que les 2 millions injectés dans la piscine du Reposieux, ce qui semble être d'un avis assez général, un emplâtre sur une jambe de bois, rien de plus.
Pour toutes ces raisons, notre groupe ne rentrera pas en matière sur ce projet de cautionnement. En cas de vote en faveur de l'entrée en matière et au vu de l'importance du dossier, nous demandons le vote à bulletin secret. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Vu l'ordre du jour chargé qui nous attend, je tâcherai d'être bref. Le groupe Alliance de Gauche a étudié avec attention le message du Conseil municipal concernant le projet d'assainissement de la piscine découverte. Il a également pris connaissance du rapport de la Cogest qu'il remercie pour son travail.

Notre groupe avait déjà critiqué le manque de vision globale de la Ville pour ses piscines, qui semblent ne jamais être intégrée dans une réflexion totale des infrastructures sportives de la Commune. En ce sens, nous avions proposé d'amender le budget 2019, proposition qui n'avait malheureusement pas trouvé grâce aux yeux de notre plénum.

Aujourd'hui, le projet qui nous est soumis et sur le financement duquel nous nous prononçons ce soir ne nous satisfait toujours pas. Ce manque de vision à moyen et long terme est toujours présent, la seule certitude que nous avons, c'est la garantie de frais de fonctionnement en constante augmentation qui nous tombera dessus.

Si nous saluons la prise en compte de l'intervention de notre Conseiller Blaise Carron concernant les marchés publics, nous nous étonnons que la Municipalité revienne ainsi sur ses déclarations et l'appelons à une meilleure préparation ainsi que plus de sérieux à l'avenir. De telles situations nous semblent incohérentes et peu acceptables.

Nous rejoignons aussi la Cogest en ce qui concerne l'importance sociale et sportive de nos piscines, et appelons la Municipalité à revenir rapidement avec un projet global, synergique, en collaboration avec les autres communes de la région, et capable de trouver une majorité dans nos rangs.

Finalement, un projet vieux de 10 ans mériterait une documentation complète et fournie en temps et en heure, afin de permettre un travail sérieux en commission. Nous regrettons donc que la Cogest ait dû, je cite, « travailler sur un dossier aussi complexe dans des délais aussi restreints ». De la même manière qu'arriver avec une convention signée, mais un projet loin d'être validé, nous semble quelque peu cavalier. Tout comme un creux de 2 millions, loin d'être acquis pour le moment, dans la planification financière du projet.

Notre groupe acceptera l'entrée en matière mais se prononcera à grande majorité contre le cautionnement en faveur de l'APM.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Bellwalld.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR a étudié la question qui nous est posée, voulons-nous cautionner le crédit de 10 millions pour la rénovation de la prochaine piscine découverte de Monthey ? Le rapport effectué par la Commission de gestion est intéressant et nous les remercions d'avoir travaillé avec tant de qualité en si peu de temps. Nous sommes étonnés des conclusions et du vote. Les questions posées dans ce rapport sont pertinentes et attendent des réponses ce soir. Dès lors, notre groupe pourra accepter le cautionnement de 10 millions. Nous rejoignons la Commission dans sa conclusion sur l'importance sociale et sportive de cet espace convivial et remercions le comité pour le travail bénévole qu'il fournit et nous sommes bien conscients et reconnaissant

de leur implication dans la vie associative qui fait la richesse de notre ville. La menace de la fermeture ne doit pas dicter nos actions mais nous ne pouvons l'ignorer. Le groupe PLR est fâché, ce soir, de cette situation. Le procédé n'est pas admissible et si un refus devait se dessiner ce soir ce ne sont ni le comité, ni la Municipalité, ni le Conseil général qui seront perdants mais bels et biens les Montheysannes et les Montheysans. Cela fait plus de 10 ans que le projet est en cours et nous ne devrions pas nous retrouver dans une situation d'urgence comme c'est le cas ce soir. Ce projet n'est pas parfait mais remplira sa fonction de rénovation et offrira aux Montheysannes et Montheysans une piscine moderne et garantira une sécurité optimale pour ses employés dans un avenir proche et non dans 10 ans.

Nous regrettons aussi la manière dont le projet nous a été transmis, une certaine décontraction ou plutôt style décontracté du Municipal en charge n'a pas été apprécié surtout au vu du manque de réactions suite au report de ce sujet lors de la session de décembre et les diverses demandes de la COGEST. Nous déplorons aussi le peu de participation des communes voisines et espérons qu'elles seront approchées pour participer à la réalisation de cette piscine qui possède une aura régionale. Peut-être qu'un moyen de pression pourrait être l'adoption d'un prix indigène. Quand bien même plusieurs points nous convainquent dans le projet. La convention signée par les deux parties et la création d'un comité de pilotage nous rassurent dans la gestion future de la piscine qui de facto sera un hybride associatif-commune. L'espace dévolu à la piscine doit rester ouvert et ne pas se ternir de constructions, les sujets de la piscine couverte et découverte doivent être séparés. La Municipalité aurait pu nous présenter clairement sa stratégie concernant les piscines de notre commune, cela aurait éclairé quelque peu notre vision. Ce soir, nous apprenons que la piscine couverte aurait encore de longues années devant elle, cela aurait dû être annoncé clairement. Bref, le soutien et le développement de notre piscine découverte est d'importance et nous ne pouvons priver les Montheysannes et Montheysans d'une piscine pour les 50 ans prochaines années. C'est pourquoi le groupe PLR accepte l'entrée en matière et soutiendra en majorité ce cautionnement.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur le Président de la Cde gestion, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? oui ?

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la commission de gestion

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues. Etant donné que le rapport suscite quelques interrogations, permettez-moi d'y apporter quelques éclaircissements. Effectivement, dans l'optique de la séance du Conseil général de ce soir, la Commission de gestion a été sollicitée afin qu'elle rédige le rapport concernant la demande de validation du cautionnement en faveur de l'association de la piscine. Ce cautionnement comme vous le savez, se monte à 10 millions de francs alors que le total de l'investissement est estimé à environ 15 millions. Le déroulement de ce rapport a été un peu spécial dans le sens où l'objet, dont les premières études remontent à plus de 10 ans, a été retiré au dernier moment au mois de décembre et représenté tel quel au mois de mars. Je citerai le rapport : « La Commission de gestion a l'impression que le Conseil général n'a jamais été vraiment consulté ou impliqué, hormis quelques présentations dont il a bénéficié, et

qu'il se retrouve aujourd'hui devant un choix complexe, celui de donner ou non, sa caution à un projet singulièrement important qu'il n'a pas pu élaborer et même pas pu en débattre. » Le Conseil municipal a décidé d'opter pour un assainissement de la piscine découverte actuelle. Le Conseil municipal a également signé une convention qui a déjà pris effet. De ce fait, quelle marge de manœuvre reste-t-il au Conseil général ce soir ?

Loin de vouloir susciter la polémique, la Cogest a pris son travail au sérieux et a voulu s'y impliquer de façon professionnelle, ce qui a parfois surpris la Municipalité par la qualité des questions qui en ont découlées. Cela étant, il est clair pour la Cogest, en tant qu'organe de surveillance du Conseil municipal et dès le moment où nous étions tenus d'effectuer un rapport, qu'il fallait poser les questions dans leur globalité.

Sur quoi votons-nous ce soir ? Nous votons sur 10 millions de cautionnement sur les 15 millions d'investissements, qui se composent de différentes manières comme cela a été expliqué précédemment, mais nous votons surtout sur une augmentation des charges d'environ 750'000 CHF, par année, suivant les différents scenarii, donc c'est environ 400'000 CHF actuellement, on passerait à 1'155'000 CHF environ, d'après le business plan, et on vote sur 40 ans de ces charges. On ne vote pas ce soir, uniquement, sur le maintien de la piscine découverte mais on vote vraiment sur un investissement qui va grever les 40 ou 50 prochaines années de la Municipalité.

De manière globale, la Commission de gestion tient à relever la qualité et l'attractivité du projet élaboré par la société Jenzer + Partner AG, par Monsieur Moulin, l'association de la piscine pour Monthey et son équipe. Le dossier technique semble abouti et l'ensemble des aménagements paraît séduisant. Nous avons eu, comme vous, la possibilité de voir une vidéo en 3D, et je dois dire que chaque commissionnaire a été enthousiasmé par l'idée de se baigner dans ce genre d'infrastructures. La Cogest s'est penché ensuite sur la convention signée par la Municipalité et l'association de la piscine pour Monthey. En effet, cette dernière qui serait le maître d'ouvrage, la commune ne faisant que cautionner l'emprunt et copiloter le projet, et contrairement à ce qui a été affirmé lors de la séance du Conseil général du 12 novembre dernier, les travaux seront bel et bien soumis au marché public.

La Cogest a estimé que cette convention a été rédigée avec soin et particulièrement bien conçue et cela notamment avec des conditions strictes et devrait permettre un pilotage du projet de manière satisfaisante. Nous saluons également la qualité et le caractère bénévole du travail réalisé par l'association de la piscine pour Monthey.

Cependant comme développé dans le rapport, la Cogest estime que tout n'est pas mis en place et que nous avons comme aujourd'hui noté qu'il nous manque une vraie vision d'ensemble, un vrai plan directeur consacré au développement des zones sportives de la ville avec une intégration dans le plan financier quadriennal et particulièrement pour la piscine couverte et la patinoire. Nous apprenons ce soir que la piscine couverte sera maintenue les dix prochaines années, très bien, mais il n'en est pas fait mention dans un plan quadriennal ou plus lointain.

A ce propos, je rebondis sur le fait, par rapport à l'association de la piscine, les propos ont mal été interprétés ou mal compris, la Cogest salue le travail de l'association pour la piscine, mais dit que dans sa mission d'association pour uniquement la piscine découverte, elle n'a peut-être pas la mission ou la qualité que nous, nous avons, d'avoir une vision qui soit plus large et qui dépasse uniquement la vision centriste de la piscine couverte.

Comme on nous l'a fait remarquer, les décisions furent prises, il y a dix ans maintenant, les conditions ont changé, du moins en ce qui concerne la piscine du Reposieux. En effet, à la suite des explications de Monsieur Yannick Délitroz, développées lors de notre dernière séance du Conseil général, la commune prévoit

de dépenser 1,8 millions ces prochaines années et on sait maintenant qu'elle sera encore active pour ces dix prochaines années. Mais cette piscine reste vétuste et coûte au fonctionnement et aucun projet en tout cas dans les dix prochaines années ne permet d'y voir d'économie à terme, ni un renouvellement de son infrastructure. Combien coûtera la piscine du Reposieux à terme ? Quel est son avenir ? Autant de questions encore en suspens. Dès lors, il n'est pas illégitime de se demander si cette décision de non couverture de la piscine extérieure, prise par la Municipalité il y a dix ans, est véritablement encore la meilleure encore aujourd'hui.
Enfin, la Cogest regrette le manque de documentation, concernant un éventuel projet global de piscine couverte et non découverte, dont on nous annonce un montant de 25 millions, sans pour autant nous donner une vision de ce que serait cette infrastructure. Il me semble qu'un investissement de 25 millions pour une utilisation annuel peut s'avérer moins onéreuse et plus cohérente dans son fonctionnement, que 15 millions investis pour quatre mois en doublon d'une piscine couverte existante. Si cette piste ou cette affirmation n'est pas obligatoirement juste ou la bonne, elle mérite, à mon sens, sans nul doute une étude.
Tenant compte de ce qui précède, la Commission de gestion invite le Conseil général à refuser la présente demande de validation du cautionnement en faveur de l'association de la piscine de Monthey. Elle invite également la Municipalité à revenir rapidement avec un projet et, ou des éclaircissements aux remarques développées dans le rapport. Voilà Madame la Présidente, je me tiens à disposition ultérieurement dans le cadre du développement des discussions de détail le cas échéant.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président de la Commission de gestion. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Je ne vais pas prolonger mes propos, mais par rapport à l'intervention du Président de la Cogest, je tiens à souligner un plan quadriennal prévoit des investissements non pas de maintien de ce que l'on a mais des nouveaux investissements. Evidemment si vous ne voyez pas, et ça il faut le comprendre, dans le plan quadriennal un montant pour une nouvelle piscine c'est que l'on souhaite maintenir la piscine actuelle, mais on n'a pas des montants périodiques dans le plan quadriennal par rapport à l'entretien d'une telle infrastructure, de la même manière que ce théâtre, puisqu'on est dans un théâtre, nous n'avons pas dans le plan quadriennal des montants par rapport à l'entretien de ce théâtre. On vient de mettre, je crois 700'000 CHF pour la rénovation des monte-charges. Evidemment c'est un montant nécessaire pour maintenir ce théâtre, il ne faut pas en déduire qu'on va construire un nouveau théâtre et qu'on va fermer celui-ci. Je crois que c'est important. Donc, je vous redis, aujourd'hui, notre volonté ce n'est pas de construire une nouvelle piscine, prenons-le de manière négative, une nouvelle piscine couverte. Maintenant si, effectivement, vous souhaitez faire une analyse de la piscine actuelle et de son fonctionnement, avec une nouvelle piscine qui nécessitera aussi des investissements au fil des années, des investissements pour maintenir cette nouvelle piscine en état. Evidemment, on pourra le faire et il vous appartient, c'est votre rôle dans le cadre d'un budget, le cas échéant, de mettre un montant pour une étude d'une nouvelle piscine. Mais ne mélangeons pas tout, la décision aujourd'hui ou le vote qui vous est soumis, c'est de savoir si on maintient, oui ou non, la piscine actuelle. Vous parliez d'une épée de Damoclès mais c'est un peu ça, c'est juste et le

Conseil municipal a eu la même chose. Vous pensez bien que quand on a vu arriver les 15 millions, on s'est dit c'est un montant extrêmement important, après analyse du dossier, évidemment c'est le Conseil municipal a estimé qu'on devait suivre cet investissement pour maintenir cette piscine couverte et vous aujourd'hui vous devez vous poser la même question : est-ce qu'on maintient cette piscine ou pas ? C'est un choix, on peut très bien vivre sans une piscine découverte, il faut juste prendre la bonne décision. C'est pour ça que je vous repasse la parole. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous allons donc passer au vote sur l'entrée en matière. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez l'entrée en matière je vous demande de vous lever. Merci
Y a-t-il des abstentions ?
L'entrée en matière est donc acceptée avec 47 voix pour et 8 voix contre.
Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote. Y a-t-il une demande de prise de parole dans la salle ?
Non ? Parfait, nous passons directement au vote. L'Alternative pour Monthey ayant émis le souhait d'un vote à bulletin secret, pour ce faire il nous faut un dixième des personnes présentes qui acceptent. Je demande aux personnes voulant un vote à bulletin secret de bien vouloir se lever.
Les scrutatrices vont donc passer dans les rangs vous distribuer les petits papiers sur lesquels vous inscrirez si vous acceptez ou non la validation du cautionnement en faveur de l'association de la piscine pour Monthey. Si vous êtes pour, vous notez oui, si vous êtes contre, vous notez non.
La demande de validation du cautionnement en faveur de l'association de la piscine pour Monthey est acceptée par 28 pour, 25 non et 2 abstentions.

3. Validation du plan de quartier "Plantaud".

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 3 : Validation du plan de quartier « Plantaud ». Concernant ce point nous avons reçu un message du Conseil municipal, daté du 8 février 2019, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La Commission édilité et urbanisme a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite pour la remercier pour son travail, un rapport de minorité a également été rédigé par son président. Les documents de référence sont les suivants : Le plan de quartier « Plantaud », le règlement du plan de quartier secteur « Plantaud », le rapport 47 de l'OAT sur le plan de quartier secteur « Plantaud » et le concept paysage. Messieurs les chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)*

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers Collègues,

Le groupe DC a pris connaissance du présent plan de quartier et est, disons-le d'emblée, très partagé. Si les modifications par rapport à la première mouture de 2016, à savoir le réaménagement des volumes bâtis, l'enfouissement des places de stationnement, la végétalisation des toits, la gestion énergétique, l'intégration intergénérationnelle et l'aspect général plus vert et plus aéré, nous ont beaucoup plu, il n'en va pas de même pour tous, concernant les dérogations approuvées par le Conseil municipal.
Les principales craintes portent sur l'augmentation de trafic qu'engendrerait la création de 700 nouveaux logements dans ce quartier, sur les entrées de ville qui sont déjà bien chargées le matin et le soir. Ce dossier fait ressortir la vétusté de notre RCCZ qui date de l'ère pré- ''nouvelle LAT'' et nous sommes d'avis qu'un rafraichissement serait bienvenu.
Nous tenons à remercier la Commission Edilité et Urbanisme pour son travail et relevons qu'entre le rapport de majorité et celui de minorité, l'entier du dossier nous a été présenté en détail. Comme dit plus haut, le groupe DC est divisé sur la question. Nous entrons en matière et à une courte majorité, acceptons le plan de quartier. Merci de votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs.
Commencer par remercier et saluer la Commission édilité et urbanisme, qui a fait un travail exhaustif et critique de la situation et du plan de quartier traité ici ce soir. Depuis 2016 et le premier plan de quartier, on ne peut pas dire que rien n'ait bougé ou changé dans notre ville, après la question est la suivante : est-ce que les changements effectués vont dans le sens des habitants de notre cité ou non ? Il est malheureusement difficile de se convaincre du oui. Comme la Commission, nous saluons les améliorations théoriques proposées par ce nouveau projet, mais ce qui a surtout retenu notre attention c'est principalement les points noirs qui y sont soulevés, les généreuses dérogations à la densité, aux distances, aux limites de hauteur, problèmes liés à l'arrivée de sept cents nouveaux habitants dans un petit quartier dense, avec la circulation et les nuisances qui vont avec. Pour conclure et au vu du taux de vacances des appartements existants, comme l'a dit la Commission, nous estimons que l'hyper-densification proposée n'est pas une priorité pour notre ville.
Notre groupe, après concertation, ne souhaite plus participer au trop que subit notre cité. Trop de travaux, trop de circulation, trop de lits froids, trop de béton, trop de gens et de commerçants insatisfaits qui parlent de cité-dortoir et non plus de ville dans laquelle il fait bon vivre. Au final, trop peu d'adhésion de la population et une espèce de fuite en avant de notre ville.
En résumé, nous pensons qu'il est aujourd'hui trop peu de développement qualitatif au profit du quantitatif et nous ne voulons plus participer à ce mouvement du trop.
On l'a vu dans le dernier Monthey Ma Ville qu'il y avait plein de beaux projets qui étaient dans le pipeline, et on estime que ces projets sont à faire avancer, avant d'en attaquer d'autres. Oui cela fait longtemps maintenant que nous assistons à un développement de la ville qui nous échappe et que nous ne voulons plus voir se

poursuivre indéfiniment, d'où notre volonté de poser là notre veto. Nous verrions d'un bon œil une stabilisation de la situation sur le front des développements des constructions sur notre territoire communal. Celui-ci pourrait se traduire par un gel des constructions ou en d'autres mots, un moratoire de quelques années afin d'encaisser le coup de ce qui a été réalisé ces dernières années, tout en nous laissant le temps de la réflexion qui semble aujourd'hui manquer et qui pourtant est nécessaire. Quartier x ou y, réaménagement du centre-ville et gare CFF, terminal rail-route, routes d'accès, chauffage à distance et j'en passe.
Nous croyons qu'il est temps de terminer ces dossiers ouverts, tout en travaillant sur ceux qui viendront en prenant en compte des besoins et aspirations des Montheysannes et Montheysans.
Rappelons encore que les règlements existent, si ceux-ci exigent des modifications, modifions-les. Voilà qui pourrait être un chantier à réaliser en prenant en compte les derniers votes et directives qui sont tombés concernant l'aménagement du territoire ces dernières années. Mais arrêtons de procéder à des dérogations sur dérogations qui font que ces règlements ne tiennent plus la route.
Nous avons donc décidé de ne pas entrer en matière sur ce sujet. Comme tout à l'heure pour la piscine, on demande le vote à bulletin secret si on devait aller à la discussion de détail. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Merci Madame la Présidente. C'est Monsieur Christe qui prendra la parole pour le groupe PLR.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Alors, Monsieur Christe.

Intervention de M. Lucien Christe (PLR)*

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues.
En préambule, le Groupe PLR tient à remercier la Commission édilité et urbanisme pour la qualité de son travail.
Nous nous étonnons cependant que la Commission n'ait pas été clairement avertie du risque potentiel de réactivation de l'ancien projet en cas de refus de la nouvelle mouture.
Tout en partageant la réprobation de la Commission quant aux nombreuses dérogations accordées ainsi que ses préoccupations quant à l'explosion du nombre de résidents dans ce secteur de la ville, le groupe PLR ne veut pas prendre le risque de voir l'ancien projet réactivé et possiblement accepté par le Canton.
C'est pourquoi le groupe PLR accepte l'entrée en matière et dans sa majorité soutiendra le nouveau plan de quartier « Plantaud ».
Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Christe. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Madame la Présidente, messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,
Le groupe Alliance de Gauche a étudié avec attention le message du Conseil municipal concernant le plan de quartier au lieu-dit Plantaud. Nous remercions évidemment et comme de coutume la Commission pour son travail, son rapport, et l'unanimité moins 1 de son verdict.
Plusieurs éléments nous semblent douteux dans le projet soumis ce soir.
Tout d'abord, il s'agit plutôt d'un plan de parcelle que d'un plan de quartier. Dans le cahier des charges n°5 du RCCZ du secteur Plantaud, il est pourtant fait mention de la nécessité de tenir compte des constructions existantes et potentielles à la périphérie du quartier. Force est de constater que cet aspect semble ici négligé.
Des améliorations, il y en a eu par rapport au précédent projet. Mais comme d'habitude, nous faisons à nouveau face à plusieurs dérogations, et la commune persiste dans sa volonté de subir le marché plutôt que d'agir. Agir, il en serait pourtant grand temps. Notre plénum a, faut-il encore une fois le répéter ici, accepté un postulat demandant une politique proactive en matière de logements à loyers abordables. Et nous attendons encore.
Sur un autre plan, nous sommes mal à l'aise, chères et chers collègues. Mal à l'aise, car il semblerait que de nouveaux éléments vont être apportés ce soir en plénum. Éléments qui auraient pourtant parfaitement eu leur place en Commission, afin que cette dernière puisse nous présenter un rapport intégrant tous les aspects du dossier, et travailler une matière complète, au vu de l'importance d'un tel projet pour l'avenir de notre ville.
Faut-il rappeler ici le caractère obligatoire de la mise à disposition de tous les éléments selon l'art. 36 al 1 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire.
Car pour entrer en matière, il faut connaître la matière. En ce sens, notre groupe refusera pour une grande partie cette dernière. Si celle-ci devait toutefois être acceptée par le plénum, nous nous prononcerons également pour une quasi majorité contre le projet mis sous nos yeux ce soir. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur le Président de la Commission édilité et urbanisme.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)*

Madame la Présidente du Conseil général, Messieurs les Municipaux, estimés collègues.
Comme elle l'a mentionné dans son rapport, la Commission édilité et urbanisme s'est réunie à deux reprises, pour étudier le plan de quartier « Plantaud ». Je remercie le Municipal Yannick Délitroz, ainsi que sa cheffe de service Madame Emilie Chaperon, qui se sont tenus à notre disposition pour nous présenter ce projet et répondre à nos questions.
En plus des documents que tous les membres du Conseil général ont reçus, les membres de la Commission ont pu avoir accès à tous les courriers rédigés par les

opposants, ce qui nous a permis d'avoir un regard plus large sur cette question. En prenant ainsi connaissance des craintes et des doléances des personnes qui ont formulé une opposition lors de la mise à l'enquête. D'une manière générale, nous avons pu mener cette réflexion ensemble et en bonne intelligence, mais s'agissant de l'ambiance de travail et de certains échanges entre nous qui ont suivi après que la Commission ait rendu son rapport, je dois malheureusement déplorer quelques attitudes, qui ont suscité exaspération et lassitude au sein de la Commission, non seulement chez moi, mais également chez d'autres personnes. Dans un climat de polémique, cette ambiance est particulièrement pesante. J'appelle de mes vœux à davantage de calme et de sérénité. Merci de votre compréhension.

Pour revenir au plan de quartier « Plantaud », j'imagine que vous avez tous lu le rapport de la Commission, mais il me semble important de vous rappeler que même si la Commission refuse le projet tel que présenté, elle comprend très bien les implications de la loi sur l'aménagement du territoire et du plan directeur communal de densification. Elle salue les nombreux avantages au niveau social esthétique et technologique de ce projet. Par six voix contre et une voix pour, la Commission s'est donc prononcée contre ce projet et cela principalement, en raison des nombreuses dérogations au règlement communal des constructions et plan de zone, et à la crainte liée à la détérioration de la qualité de vie des résidents et des voisins à cause de l'augmentation du trafic automobile généré par un nouveau quartier pouvant amener environ 700 nouveaux habitants.

Pour ma part, et comme je l'ai mentionné à titre personnel dans le rapport de minorité, j'entends et je comprends très bien les réticences exprimées par la Commission. Mais je ne trouve pas qu'il y ait là des motifs suffisants de refuser purement et simplement un tel projet. Je ne vais pas revenir maintenant sur les arguments que je me suis efforcés d'évoquer dans mon rapport de minorité, mais je me permettrai simplement de dire que j'ai bien peur que si le Conseil général refuse ce projet, nous passerions à côté d'un plan de quartier qui n'est, certes, pas parfait mais qui représente quand même quelque chose de très joli, de globalement bien et de novateur et qui pourrait être cité en exemple loin à la ronde.

Pour terminer, je suis bien obligé de dire à Monsieur Yannick Délitroz, que nous n'avons pas apprécié d'être informés aussi tardivement de l'existence de cette convention sur les appartements à loyer modéré. Monsieur Délitroz, nous ne sommes pas forcément hostiles à cette convention, vous l'aurez compris, mais vous ne m'en avez informé que le 6 mars dernier et j'en ai informé les commissaires le jour même alors que nous n'en avions jamais entendu auparavant et alors que la Commission avait déjà rendu son rapport le 25 février dernier. Je vous épargne les détails sur la polémique que ce nouvel élément, si tardif, a fait naître au sein de la Commission.

Il est vraiment important que la Municipalité transmette aux Commissions permanentes toutes les informations utiles et dignes d'intérêt avant que ces dites commissions délibèrent. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président de la Commission édilité et urbanisme. Je passe maintenant la parole à la Municipalité. Monsieur le Conseiller municipal Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs du public, chers collègues.
Donc, j'ai écouté les entrées en matière des chefs de groupe, et puis cela m'amène quelques remarques. Monsieur Woeffray, vous parliez de 700 nouveaux logements, il ne s'agit pas de ça, il s'agit de sept cent700s nouveaux habitants. C'est un calcul purement théorique qui montre qu'on pourrait arriver au maximum à 700 nouveaux habitants, mais pas 700 nouveaux logements. Monsieur Woeffray, vous faites aussi allusion à la révision du RCCZ, c'est une demande qui a aussi été faite dans le rapport de la Commission, et puis nous aurions bien apprécié que la Commission nous en parle en live, parce que nous aurions pu leur répondre que le processus est déjà lancé. On a mandaté au mois de janvier une entreprise pour lancer cette révision du RCCZ, c'est une chose sur laquelle on a commencé à travailler.
Monsieur Raboud, vous, vous avez bien parlé de 700 nouveaux habitants. Vous parlez de trop de dérogations, « trop de », vraiment je crois que c'est ça l'élément central aujourd'hui. C'est de se rendre compte que le nouveau projet reprend les gabarits, reprend les dérogations de l'ancien projet. Et puis, à ce sujet, il y a une guerre des chiffres là, par exemple, c'est très compliqué, on a l'IBU, le CUS, le COS, puis si on mélange un peu tout ça, on arrive à des chiffres comme par exemple le chiffre de 2,5 qui est pris par la Commission édilité et urbanisme et puis un chiffre qui tient par exemple compte des parkings souterrains, donc ça veut dire que si par exemple on voulait rabaisser ce chiffre, il suffirait d'enlever tous les parkings souterrains puis de mettre toutes les voitures en surface et je ne pense pas que cela soit quelques choses de voulu. Là vous avez une comparaison des deux projets (cf. : présentation annexée, ndlr).
Quelque chose qui a été dit par Monsieur Christe, la Commission n'a pas été clairement avertie du fait que le premier projet sera réactivé, si celui-ci est refusé. Ça, ça a été dit à la Commission le 28 janvier, jour où Madame Chaperon et moi avons été invités à parler devant la Commission.
Voilà les chiffres comparés des deux projets, je ne sais pas si c'est lisible, mais en fait ce dont on se rend compte c'est que les deux projets ont des dimensions à peu près identiques, sauf que le nouveau projet est toujours un tout petit peu plus petit et puis je vais commenter aussi, peut-être quelques chiffres, enfin spécialement un, 1,5, il s'agit de SBP surface brute de plancher. On peut parler pour le projet d'aujourd'hui de 35'500, ce qui revient à peu près au calcul de la Commission édilité et urbanisme qui parlait de 36'000, mais là, à ce moment-là, on parle vraiment de tout ce qui est plancher, or quand on compte une surface brute de plancher on compte ce qui est habitable. Et donc, il y a un deuxième calcul qui arrive à 31'250 et ce chiffre est absolument une estimation, cela dépendra de la taille des caves, de la taille des celliers par exemple. Mais si on regarde et si on met en parallèle les chiffres de 2016 et les chiffres de 2018, on voit que ce qui était 32'500 en 2016 est devenu 31'250, ce qui était 38'500 en 2016 est devenu 35'500. Donc voilà, les chiffres sont tout à fait comparables, sauf que le nouveau projet est un petit peu plus petit.
Je vais rebondir là encore sur ce qui a été dit par les chefs de groupe. Monsieur Borgeaud, je n'ai pas très bien compris ce que vous vouliez dire, vous avez bien dit plan de parcelle plutôt que plan de quartier ? Donc ça c'est quelque chose qui fait partie du RCCZ qui a été décidé en 2002 et en 2002, il a été décidé que cette parcelle serait considérée comme un quartier et ferait l'objet d'un plan de quartier. C'est vraiment quelque chose dont on a beaucoup parlé avec les opposants, il y a eu six oppositions, nous les avons tous reçu et eu des discussions très constructives. C'est vrai que c'était une remarque des opposants et je crois que ça peut être quelque chose de tout à fait discutable, est-ce qu'on doit considérer les habitations pour certaines assez récentes qui sont au bord de l'Avenue de l'Europe, ont un rapport

direct avec celles qui sont derrière. Alors à ce moment aussi un rapport direct avec celles qui sont au Chemin de la Piscine. On a là des constructions assez récentes et au milieu de tout ça, on a une place libre et en 2002 il a été décidé que le plan de quartier serait fait là-dessus. C'est quelque chose qui est discutable, je ne sais pas si on me demande mon avis personnel, mais moi personnellement je trouve assez logique de travailler sur une parcelle qui est libre de toute habitation.
Monsieur Borgeaud, vous avez aussi parlé des nouveaux éléments amenés ce soir et du fait qu'il soit obligatoire de connaître la matière pour se déterminer, alors je crois qu'on a été d'une transparence absolue, mais vraiment absolue avec la Commission édilité et urbanisme, je vous donne juste quelques exemples par rapport à cela. Lors de la première séance du 28 janvier, il nous a été demandé de transmettre les oppositions, ce que nous avons fait. Et puis, peut-être, un deuxième élément, j'ai entendu par Monsieur Calamo, que ça avait fâché certaines personnes, donc moi je suis en discussion avec les gens de Gefiswiss depuis plus d'un an et puis parmi ces discussions il y avait l'idée qu'il y ait des appartements à loyers abordables et puis ils ont toujours été absolument ouvert à ça. Il se trouve qu'eux, ils avaient une réunion mercredi dernier et puis que ce jour-là, ils ont décidé de cela. Mais ce n'est pas de ça qu'on vote aujourd'hui, ce n'est pas là-dessus qu'on se prononce. Aujourd'hui, vous allez devoir vous prononcer sur l'implantation de quatre grands bâtiments, c'est un gros projet, vous allez devoir vous prononcer sur une densité, vous allez vous prononcer sur une implantation mais pas sur cet élément. J'ai communiqué cet élément à Monsieur Calamo, parce qu'à partir du moment où cet élément est arrivé mercredi, je me voyais mal ne pas lui en parler. J'aurais peut-être dû rien dire voilà, moi je me suis dit que c'était peut-être une information qui pouvait intéresser pas mal de personnes, donc j'ai transmis ça, mais à mon avis ce n'est pas ça qui devrait influencer le travail de la Commission ou influencer votre vote, vu que vous, vous avez à voter sur un plan de quartier. L'affectation future des bâtiments, cela va arriver dans un deuxième temps lorsqu'il y aura la mise à l'enquête des bâtiments.
Voilà, je suis bien entendu à votre disposition pour toutes questions. Emilie Chaperon, architecte de ville, est aussi présente s'il y a des questions techniques auxquelles je serai incapable de répondre. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz.
Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Y a-t-il des oppositions à cette entrée en matière ? Y a-t-il des abstentions ?
L'entrée en matière est donc acceptée avec 35 voix pour, 17 contre et 3 abstentions.
Nous passons maintenant à la discussion de détail, avant de passer au vote. Y a-t-il une demande de prise de parole dans la salle ? Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)*

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Il est notoire qu'à Monthey, les projets de construction auxquels est associée la commune de près ou de loin, mettent souvent beaucoup de temps pour obtenir une autorisation de construire. Tel est le cas pour le projet de construction sis à côté de la Licorne, le projet de l'Helvetia, l'école du Mabillon, et il en va de même ce soir pour le projet de la Plantaud, remodelé par rapport à celui que vous nous aviez soumis ici même, en fin de législature passée et qui fut accepté.

En y regardant de plus près, ce sont invariablement des problèmes d'alignement ou de respect de notre règlement des constructions, souvent d'indices qui retardent ces projets. On peut encore y ajouter parfois la question des quelques bâtiments à protéger, comme pour le buffet AOMC ou à la rue du Château.
Dès lors, inutile de tergiverser, soit vous faites respecter ces règlements locaux ou de construction et d'alignement, soit vous les révisez. Car, ce n'est que de cette manière que vous résoudrez ces multiples problèmes, lesquels ne manquent pas de monopoliser vos services, au détriment d'autres tâches essentielles. Je m'étonne d'ailleurs, qu'officiellement rien ait été entrepris dans ce sens jusqu'ici. Car chacun sait que l'actuel plan de zone et règlement des constructions a nécessité une quinzaine d'années pour entrer en force. Il s'est agi d'un travail très conséquent, qui en plus d'avoir coûté fort cher, à consommer deux vice-présidents et un architecte de ville. Le résultat a pu être obtenu en quatre ans que grâce à l'engagement total et la pugnacité de Monsieur Henri Chardonnens, élu de l'Entente. Alors merci de vous mettre de suite au travail.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Multone. La parole est toujours à la salle. Monsieur Carruzo.

Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)*

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, j'ai envie de commencer par une minute de silence en respect du RCCZ, car j'ai pu me rendre compte du nombre de dérogations existantes par rapport à notre règlement. En cause, je citerai en premier lieu la LAT, laquelle a bon dos, mais également certains promoteurs et caisses de pension. Personnellement, je ne désire pas être complice de cet urbanisme et de cette façon de faire. Est-ce que notre ville doit devenir un exemple à ne pas suivre en matière d'urbanisme ? En plus, on nous parle de privilégier la qualité de vie, mais qu'en est-il exactement entre densifier et qualité de vie ? Merci de me l'expliquer.
En effet, j'ai lu un article dans lequel nous avons encore de la place pour 13'400 âmes de plus, alors que nous sommes déjà 3'000 de trop par rapport à la mobilité et la qualité de vie qu'on veut nous faire croire. Je terminerai encore par cette question, à quoi sert notre Commission BU, dite permanente, si les membres de ladite Commission se retrouvent chaque fois devant le fait accompli ? Cette Commission ne devrait-elle pas procéder normalement à l'étude de tous les dossiers, comme devrait être son rôle ? Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carruzo. Y a-t-il une autre demande de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vous repasse la parole, Monsieur le Municipal Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci Madame la Présidente. Madame Multone, je n'ai pas tout bien saisi mais je crois que vous parlez d'alignement, de respect de notre règlement, là il s'agit d'un plan de quartier, c'est un petit peu le principe sur quelque chose comme ça c'est à nous de faire le règlement spécifique de ce plan de quartier. Nous, on vous propose

un plan de quartier tel que celui que vous avez devant les yeux. Voilà, il ne s'agit pas vraiment là de dérogations, il s'agit de règles que nous décidons d'appliquer pour un plan de quartier, et non pas de dérogations. Ensuite, c'est là où j'ai eu le plus de peine à suivre, vous parliez d'un Monsieur Chardonnens, de choses qui se sont passées il y a un certain nombre d'années j'imagine, alors sincèrement moi ce qui m'intéresse c'est les 50 prochaines années. Il faut refaire le RCCZ, j'ai déjà répondu à cette question, on a déjà lancé le processus avant que la Commission ne le demande.
Monsieur Carruzo, vous parliez de notre ville, qui deviendrait un exemple à ne pas suivre en matière d'urbanisme. Vous savez, on en a déjà parlé vous et moi, on n'a pas tout à fait le même point de vue là-dessus. Pour moi, le plan de quartier, dont on parle aujourd'hui, c'est justement quelque chose de très bien au niveau de l'urbanisme, comme vous le savez, ça privilégie les espaces verts, les toits végétalisés, les habitations senior, multigénérationnelles, multi-sociales. Pour moi, c'est ça l'avenir et moi j'y crois. Vous n'y croyez pas, il n'y a pas de souci.
Quand vous dites, la Commission se retrouve devant le fait accompli, je pense que votre rapport prouve bien le contraire, puisque la Municipalité est arrivée en vous proposant d'accepter un plan de quartier et vous l'avez refusé à six contre un. Il faut donc croire que vous n'étiez pas tout à fait devant le fait accompli.
Quand vous dites que vous devriez travailler sur tous les dossiers, vous savez que je suis un peu un néophyte en politique et là-dedans, mais je ne crois pas que cela soit le rôle d'une commission de travailler sur tous les dossiers. Je crois que le rôle d'une commission du Conseil général, c'est de travailler sur les dossiers qui sont soumis au Conseil général, ce qui a été fait pour ce dossier, je crois, vous serez assez d'accord avec moi, dans une totale transparence et dans une totale disponibilité de notre part. Voilà, je ne crois pas que cela soit le rôle de la commission de traiter de tous les dossiers.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Monsieur Carruzo.

Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)*

Juste vous répondre, c'est vrai que je ne suis pas contre, vu d'avion comme ça se présente, c'est une question de densification et surtout les limites. Moi quand je le vois depuis dessus, il est super. Mais après, c'est question d'être à sept étages et pas cinq étages, on est à 1,95 de densification à la place de 1,33 donc ça change quand même, c'est 60% en plus. Après vous pensez, on est une commission permanente alors dites-moi ce que ça veut dire une commission permanente, est-ce que la Cogest se réunit qu'une fois par année pour faire les comptes ?
A part ça, ça fait deux ans que je suis là, on a eu deux rendez-vous avec cette commission, est-ce qu'on trouve cela normal ? Je ne dis pas qu'on va se réunir pour un cabanon jardin à chaque fois, mais il y a des projets à Monthey et on est là, ça a passé et on vote et on n'est pas au courant. C'est ce qui se passe, et ce n'est pas d'aujourd'hui, ça fait 20-30 ans que ça dure. Ce n'est pas votre faute, ça fait 30 ans que ça dure.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carruzo. Monsieur Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Monsieur Carruzo, si ce que vous me disiez-là était vrai moi je trouve que ce serait totalement ma faute, oui. Si c'était vrai qu'on s'était réuni que deux fois depuis le début de la législature ? Si c'était vrai, franchement je trouve que ce serait totalement ma faute. Sauf que, et Monsieur le président de la Commission pourrait le dire, ou les autres membres de la Commission, on ne s'est pas seulement réuni deux fois. Vous l'avez remarqué, lors de ma première intervention, j'ai spécialement voulu ne pas entrer dans les chiffres qui sont vraiment extrêmement compliqués, mais 1,9 à la place de 1,33 ce n'est pas juste, ces deux chiffres que vous mettez en rapport, l'un avec l'autre, puis qui ne sont pas justes. Alors, vous citez là le rapport de la Commission : «la densification, selon le RCCZ, l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) à cet endroit de la ville est à 1,33 » Alors, on ne travaille pas là-dessus avec l'IBUS, mais si on travaillait avec l'IBUS il ne serait pas de 1,33 mais, je regarde Madame Chaperon pour voir si je ne dis pas n'importe quoi, de 1,60 puisqu'à partir du moment où on fait un plan de quartier, on augmente l'IBUS, et puis là on travaille avec le CUS et dans les schémas directeurs de planification de 2012, le CUS pour le PQ Plantaud propose un indice de 1,50+ (i.e. un peu plus que 1,5), nous, l'indice qu'on propose là est de 1,70. Donc on suit exactement ce qui a été demandé dans le schéma de densification. Mais de nouveau là, on entrerait dans une guerre de chiffres, qui à mon avis est relativement peu intéressante. Juste pour dire, les chiffres que vous avez mis en parallèle, ce 1,33 et ce 1,90, ça ne joue pas.
Cela aurait peut-être été intéressant qu'on en parle en Commission, que vous nous fassiez part de cela en Commission, on aurait pu s'expliquer. Encore une fois, vous le savez, comme tous les membres de la Commission, entre les deux fois où la Commission a siégé, nous avons envoyé à la Commission nos calculs et ils ne sont jamais apparu dans le rapport.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Monsieur Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)*

J'aimerais juste dire quelques choses par rapport au rôle de la Commission édilité et urbanisme, en raison notamment de l'intervention de Monsieur Giovanni Cutruzzolà lors de la séance du mois de décembre, qui s'apparentait beaucoup plus à une attaque personnelle à mon égard que de la politique dans le sens large du terme : il n'y a pas eu de manquement depuis le début de cette législature, ni de la part de la Municipalité, ni de la part du bureau, dans le fait que la Commission édilité et urbanisme n'ait été consultée que deux fois pour des objets qui sont soumis à l'approbation du Conseil général. Je tiens à le dire.
C'est vrai que je suis un peu mal à l'aise durant cette législature parce que lors de l'assemblée constitutive de la Commission édilité et urbanisme, j'avais fait une rétrospective de toutes les fois où la Commission avait dû siéger pour des objets qui étaient ensuite soumis au vote au Conseil général et pour lesquels la Commission

devait rendre un rapport. Et puis lors de la précédente législature, j'étais arrivé à un total de six fois. J'avais donc dit aux membres de la Commission, pendant l'assemblée constitutive, que si c'est comme la précédente législature, on serait convoqué entre une et deux fois par année pour des objets qui sont soumis à l'approbation du Conseil général. Malheureusement, les choses se sont passées totalement différemment, c'est que la deuxième fois. Il y a juste une fois où on peut éventuellement reprocher au bureau de ne pas avoir consulté la Commission édilité et urbanisme, mais d'avoir consulté la Commission de gestion, c'est lorsque la Commission de gestion s'était réunie pour examiner un crédit complémentaire pour la réfection du bâtiment communal, sauf erreur. Mais là, rétrospectivement, je pense que le bureau du Conseil général avait fait exprès de demander à la Commission de gestion et non pas à la Commission édilité et urbanisme d'étudier ce projet, tout simplement parce qu'exactement au même moment, il y avait eu la première commission ad hoc sur le règlement des déchets qui avait été mise sur pied. Dans cette première commission ad hoc, il y avait six personnes qui faisaient partie de ma Commission. Cette commission ad hoc nous avait énormément occupé, nous n'aurions pas pu nous occuper en même temps de ce crédit complémentaire sur ce bâtiment communal. Je tiens à dire parce que je suis revenu en arrière, j'ai relu le règlement du Conseil général, il n'y a pas eu de manquement ni de la part du bureau, ni de la part de la Municipalité, dans le fait que ma Commission n'a pas été consultée plus souvent. J'aurais souhaité qu'elle le soit mais malheureusement ça n'a pas été le cas. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Calamo. Y a-t-il une autre demande de parole dans la salle ? Monsieur Délitroz, vous souhaitez réagir ?

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Oui volontiers, par rapport à la remarque de Monsieur Calamo, donc on est tout à fait d'accord, et puis bien sûr que la Commission n'a été convoquée pour discuter de projets que deux fois, mais à part ça, à votre demande, et depuis le début de la législature, il y a eu des présentations de l'ensemble des grands projets. D'ailleurs, on a prévu de refaire ça tout prochainement. Il y a eu la présentation des schémas de densification, il y a eu la présentation par les promoteurs du PQ Plantaud. Je crois qu'à ce niveau-là, on a fait vraiment les choses en ordre.
Puis, peut-être juste pour conclure, vraiment que ce soit clair, de votre choix aujourd'hui ça va dépendre un quartier de la ville, voir notre ville. Si vous refusez ce projet, l'autre projet est en force, il sera donc soumis au Conseil d'état, le premier projet dit de 2016. Et puis bien entendu, on entend vos soucis par rapport à la densification, on se doit d'en tenir compte. Maintenant, sur ce projet-là, on pense que c'est bien. A vous maintenant de savoir ce que vous pensez.
Toute dernière remarque, Monsieur Carruzo, j'entendais avant votre chef de groupe dire qu'il faudrait éventuellement faire un moratoire sur les constructions. C'est clair que s'il y a un moratoire sur les constructions, vous allez être encore moins sollicité.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Je clos les débats pour passer au vote. Je vous rappelle que pour le vote à bulletin secret, il faut un dixième des membres présents. Je

demande aux personnes souhaitant ce vote à bulletin secret de bien vouloir se lever. Merci.
L'acceptation finale se fait généralement en deux lectures. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture si elles obtiennent la majorité des deux tiers des membres présents. Je demande donc aux scrutatrices de bien vouloir passer dans les rangs avec les bulletins.
Le plan de quartier Plantaud est refusé en première lecture avec 21 contre, 31 pour et 4 abstentions. La majorité des deux tiers n'est pas atteinte, nous procéderons donc à une seconde lecture. Elle sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

4. Présentation du Terminal rail - route.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour Présentation du terminal rail – route. J'ai le plaisir de passer la parole au Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Mesdames et messieurs les Conseillers généraux.
Effectivement, nous avons décidé avec le bureau du Conseil général de faire une nouvelle présentation de ce terminal. Pourquoi une nouvelle présentation ? Parce que le dossier a évolué, puisque le dossier a été mis à l'enquête il y a quelques semaines. Vous en avez aussi pris connaissance dans le Monthey Ma ville distribué en tout ménage la semaine passée. Il était important à notre sens de retourner devant le législatif pour rappeler un peu, en quelques mots l'importance de ce dossier pour notre ville. Je le dis souvent un dossier important par rapport à la circulation, dont on va parler, dans notre ville, en évitant effectivement un passage de camions et de trains au plein centre de notre ville. Je crois qu'on peut le dire, le lieu à proximité de la gare CFF devient le centre-ville ou en tout cas une partie, je dirai, de notre développement urbain. Et puis, également, parce que, je le dis souvent, au niveau de la promotion économique, notre marge de manœuvre par rapport au site chimique est quelque peu limitée et vous pouvez bien vous imaginer des infrastructures de qualité, évidemment, c'est un plus pour préserver les sociétés du site chimique sur notre territoire montheysan.
Peut-être un petit historique par rapport à ce terminal, donc il est vrai c'est un dossier qui est apparu dans les années 2002-2003, où l'on a eu tout au début une pétition d'un nombre non-négligeable d'habitants proches de la gare CFF qui évidemment se plaignaient du trafic routier mais également ferroviaire, qui se passe auprès de cette gare CFF. La volonté était donc de mettre un terme à cette situation. Entre deux, vous savez que la Confédération a misé et mise toujours passablement sur le transport ferroviaire y compris pour les marchandises et a mis en place une planification par rapport aux terminaux que l'on peut avoir sur l'ensemble de la Suisse. Il s'agit donc d'un transbordement des rails sur la route au niveau des marchandises. Différents sites ont été arrêtés par la Confédération mais sur préavis des cantons. Le canton du Valais a planifié trois sites : le site du Haut-Valais qui est réalisé dans la commune de Viège, notre site terminal de Monthey, et vraisemblablement, cela n'a pas encore été défini, mais un site au centre du Valais pour avoir le troisième site, donc un terminal rail-route également au centre du Valais.

Pourquoi est-ce que je vous fais part de cette situation ? Parce que c'est pour rappeler que ce terminal est une infrastructure qui est reconnue par le canton, donc subventionnée en grande partie par le canton et qui, surtout, a un but final qui va servir toute une région, une grande partie du territoire valaisan mais également sur le territoire vaudois. Je crois que c'est important de le redire avant de vous présenter en détail le dossier, de se rappeler que ce terminal est en premier lieu un terminal d'intérêt public pour l'ensemble d'une région et donc à nouveau, c'est une plus-value, notamment à titre de la promotion économique.
Vous le voyez sur cette carte, donc Monthey, effectivement, lieu stratégique qui serait mis en place avec la réalisation de ce terminal et là, vous avez une projection du terminal que l'on pourrait voir dans quelques décennies dans la région de Sion. Mais si on se limite au terminal de Viège et un terminal qui se situe proche de Lausanne, vous voyez que Monthey permettra effectivement de desservir une zone importante des cantons de Vaud et du Valais.
Les origines du projet, j'en ai déjà parlé, c'était effectivement une problématique que l'on rencontrait et que l'on rencontre toujours au quotidien auprès des alentours de notre gare CFF, que ce soit au niveau de la mobilité douce, avec les piétons qui sont en confrontation avec, notamment, le terminal Bertschi actuel. C'est une entrée nord du site chimique qui pose problème, évidemment pour accéder à cette entrée, on doit passer par de nombreuses zones urbanisées, construites soit par des surfaces commerciales dans la commune voisine mais surtout chez nous avec des habitations, évidemment, ce problème est grandissant au fil des années. Enfin, une infrastructure du terminal Bertschi qui, indépendamment de son emplacement, disons plus souhaité actuellement, mais un terminal qui présente une vétusté assurée. Je crois que l'on peut dire qu'aujourd'hui, une telle structure ne serait plus acceptée en l'état actuel si l'on devait reconstruire un terminal à cet emplacement et donc il y a lieu de mettre fin à cette situation, il faut bien dire, problématique, actuellement ici à Monthey.
L'objectif du projet ça a été dit également dans mon introduction, est de développer une infrastructure qui soit régionale et ça a été admis par la Confédération qui subventionne ce terminal par différents créneaux et notamment par Chablais agglo, puisqu'on a obtenu et ça a été confirmé encore aujourd'hui par la Confédération, un montant total de 17 millions, dont une partie revient à la subvention de ce terminal. Enfin, sécuriser les accès du site chimique, vous le verrez avec la présentation détaillée, vous avez pu vous en rendre compte si vous avez pris connaissance de Monthey Ma ville. Évidemment, la nouvelle mouture modifie totalement les accès et donc la sécurité par rapport à notre ville de Monthey.
Si vous êtes d'accord, je passe la parole maintenant à notre chef de service Monsieur Patrick Fellay pour une présentation détaillée du projet.

Intervention de M. Patrick Fellay, chef du service Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Monsieur le Président. Madame la Présidente du Conseil général, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, voici, schématiquement, à quoi ressemble le projet du terminal, qui est à l'enquête publique depuis le 22 février de cette année. Vous reconnaissez sur ce schéma, ici le site chimique, ici la ville de Monthey et ici le cours de la Vièze qui traverse les installations. Le projet terminal mis à l'enquête publique consiste tout d'abord au remplacement de la passerelle CFF. Les CFF sont partenaires dans le cadre de ce projet, pour remplacer cette passerelle. Pourquoi la remplacent-ils ? Parce qu'en fait, elle est vétuste et en plus, vous connaissez le projet de la Vièze qui sera à cet endroit-là, élargie et à l'évidence le pont devra lui aussi être élargi. Depuis là, vous avez un

aiguillage, qui se trouve juste à l'aval de la passerelle CFF, et cet aiguillage va orienter les trains sur ces voies de raccordement ici. Ces quatre voies de raccordement, d'environ 400 mètres de large, sur lesquelles les trains vont pouvoir s'arrêter ou pouvoir être reconstitués, suite à leur déchargement, pour être renvoyés sur la ligne ferroviaire de St-Maurice. Depuis ces voies de raccordement, on a deux embranchés, qui sont connectés, l'un des embranchés c'est le site chimique via le faisceau de voies ici, qui existe déjà sur la rive gauche de la Vièze aujourd'hui. Ce faisceau doit être modernisé ici et refondu quelque peu parce qu'on a un petit problème de niveau ici. Et le deuxième embranché, c'est le terminal lui-même qui se trouve de ce côté-ci de la Vièze, donc en rive droite de la Vièze.
Le terminal est composé d'un portique, qui va aider à décharger les wagons, qui seront situés sur les deux voix du terminal ici, et qui seront déchargés sur les camions, qui pourront depuis là être dirigé, soit vers un prestataire privé à l'extérieur du site, soit directement sur le site chimique ici via une passerelle sur la Vièze.
Peut-être une photo montage qui sera un peu plus parlante que ce schéma, vous reconnaissez ici la voie du Tonkin, la nouvelle passerelle CFF, il y a un aiguillage ici qu'on devine, les quatre voies de débord ou de raccordement de 400 mètres de long, ces 400 mètres se développent jusqu'à la Route de l'Ile-aux-Bois, ce qui veut dire que le passage à niveau ne sera plus fermé. Il n'y aura plus de voix de chemin de fer, qui se dirigeront vers la gare. Vous reconnaissez ici une deuxième passerelle, c'est cette passerelle qui permettra aux trains, qui se situeront sur ces voix de raccordement, d'aller sur le site même du terminal, vous avez deux voies ici et ce grand portique qui va permettre de décharger les wagons et de transporter leur contenant soit sur une zone de dépose provisoire, soit sur les camions qui se trouvent ici.
Si je passe à l'image suivante, on reconnait ici le terminal, la Vièze, on voit ici la route qui sera construite par la commune, mais qui sera ensuite reprise par le canton. Cette route qui permet aux camions d'aller servir des prestataires externes. On reconnait ici aussi l'entrée du site chimique. Si je passe à la photo suivante, on voit ici l'entrée routière du site chimique, avec une loge d'entrée sécurisée.
On peut se poser la question, pourquoi sur le site chimique il y a une entrée rail et une entrée route ? Simplement, vous imaginez qu'il est plus facile avec un camion de desservir certaines zones du site chimique qu'avec le rail, et pour certains types de marchandises, il est plus aisé qu'elles soient chargées sur des camions, plutôt que sur le train.
Le coût total de l'infrastructure est de 90 millions CHF, elle est répartie à 60% pour la Confédération, donc cette participation a déjà fait l'objet d'une décision de l'Office fédéral des transports en 2016, 20% pour le site chimique, vous l'avez vu c'est l'entrée rail du site chimique, plus la passerelle sur la Vièze et la loge d'entrée ou l'entrée route, 5% à charge du terminal combiné, 5% à charge de la commune de Monthey et 5% à charge du Canton car c'est eux qui vont reprendre et financer la route d'accès sur le terminal.
En ce qui concerne le planning des travaux, donc l'étape des projets a été réalisée. Si vous avez suivi, vous avez vu que l'année passée, on a mis à l'enquête publique la modification de l'affectation des zones dans le secteur, parce qu'effectivement il y avait des zones agricoles qu'il fallait réaffecter en zone d'utilité publique pour pouvoir construire ce terminal. Aujourd'hui, donc dès le début 2019, on a mis à l'enquête publique le projet. Cette enquête publique va durer un mois, elle est soumise à deux procédures, il y a une procédure qui est régie par la loi sur les constructions qui est de l'autorité cantonale, de la commission cantonale des constructions et une autre procédure, c'est la loi sur les routes, la décision est prise par le Conseil d'Etat. Voilà, on a deux enquêtes parallèles aujourd'hui. Ici on voit que par rapport au traitement

du dossier, il s'est passé à peu près une année, d'ici qu'on ait traité les oppositions et pris cette décision aussi. En mars 2020, on espère obtenir le permis de construire. La phase de construction va durer environ une année pour obtenir une mise en service que nous espérons en mars 2022.
Voilà, vous savez, si vous connaissez un petit peu les projets à Monthey, Le Monthey Ma ville en a parlé, ce projet est imbriqué avec bien d'autres projets, qu'il va falloir coordonner aussi, on peut penser à l'AOMC. Il est clair que quand l'AOMC arrivera en gare de Monthey, le terminal Bertschi doit disparaître ce qui veut dire que ce terminal-ci doit être terminé. Il y a le projet de la Vièze, un problème de coordination avec le projet de la Vièze, est-ce qu'on commence par faire les ponts, est-ce qu'on commence par élargir la Vièze ? Il y a tout un processus de coordination à faire, ce sont tous des projets d'ampleur, avec des procédures totalement séparées. Voilà, je vais peut-être passer la parole à Monsieur le Municipal Gilles Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Patrick. Patrick vient de la dire, il y a tout un tas de projets qui sont imbriqués autour de cette réalisation, on a déjà eu l'occasion pour les plus anciens de l'évoquer ici, en termes tout simplement de mobilité on a toujours dit que c'était un projet prépondérant qui allait en déclencher d'autres, que Patrick vient de citer. Il y a évidemment des impacts sur la mobilité et la circulation. Ce projet figure au plan directeur de la mobilité. Vous connaissez notre petite ville, les gens du canton nous disent souvent, nous rappellent bien souvent qu'on a la chance d'être quand même desservi par deux sorties d'autoroute, que vous connaissez tous, du côté de Bex qui nous amène aux Ilettes, et puis du côté de Saint-Triphon, qui nous amène du côté de Boeuferrant. Et puis, lorsqu'on discute de traverser la ville, de finalement délester la ville, la réponse a toujours été : vous avez la possibilité de contourner la ville à 120 km/h puisque vous avez deux sorties d'autoroute. On ne s'en contente pas, on est tous d'accord là-dessus. Ceci étant, le projet qui a été mis à l'enquête au mois de février, va effectivement modifier et changer la vie dans certains quartiers.
Voici la situation actuelle que les Montheysans connaissent et subissent je dirai. Aujourd'hui, un train routier qui viendrait livrer sa marchandise et son fret sur le site chimique, emprunte la sortie de Saint-Triphon, on va compter ensemble, il doit passer un, deux, trois, quatre, cinq, six giratoires au minimum avant de se trouver à la loge d'entrée du site chimique que vous connaissez tous. Ce camion va traverser une zone industrielle, une zone agricole, la zone commerciale qu'on connait tous, une zone à bâtir et il va même traverser une zone villa. On est tous d'accord depuis longtemps que ça ne peut pas durer, c'était d'ailleurs à l'origine de la réflexion. Vous savez aujourd'hui également pour la partie des trains routiers que certaines compositions ferroviaires sont traitées sur l'aiguillage de Gessimo ou alors sur le terminal Bertschi, donc il y a encore des camions qui empruntent une partie de l'Avenue de l'Europe et puis passent par Monthéolo pour rejoindre également l'entrée du site chimique, et là on est vraiment en milieu urbain.
Ça c'est pour l'accès routier, et l'accès ferroviaire, aujourd'hui c'est un rebroussement depuis la gare de Saint-Maurice et le triage de Saint-Maurice par la ligne du Tonkin, que tous les Montheysans savent et subissent. Effectivement, on remonte très loin et on ferme au minimum deux passages à niveau et vous savez qu'un convoi qui est en composition, va faire s'abaisser à peu près quatre fois les barrières, deux fois pour rentrer et deux fois pour ressortir du site. Je vous laisse faire le calcul, donc ça c'est la situation actuelle.

Et puis, également, vous le savez, les manœuvres, notamment pour les gens qui habitent juste au-dessus ou juste sous la gare, se font quasiment sous les balcons au niveau des habitations à la Rue des Saphirs et un peu plus loin sur la Place de la Gare, avec les nuisances, notamment en termes de bruit qu'on connaît, les chocs, les tampons et les mouvements de locomotives.
La situation future et ses impacts qui se passeraient presque de commentaires par rapport à ce slide, donc, l'accès routier se fera via la sortie de Bex, le viaduc sur le Rhône et puis directement par le giratoire des Tardis, vous l'avez vu sur les images de synthèse que Patrick vous a montré tout à l'heure, et cette nouvelle route, ce nouvel accès qui va être construit et puis qui reviendra effectivement au Canton. Donc l'accès aux quais, je crois que ce slide parle de lui-même.
Et puis pour l'accès ferroviaire, il y a de toute façon le rebroussement depuis la ligne du Simplon par le Tonkin depuis Saint-Maurice, mais la grande différence, vous l'avez vu tout à l'heure sur les images de synthèse, on a un faisceau de quatre voies, qui dessert également la nouvelle desserte et la nouvelle entrée sur le site chimique, ça veut dire que toutes les compositions de convois vont se faire avant le passage à niveau de l'Ile-aux-Bois. Des fermetures il y en aura toujours, mais uniquement pour le trafic de passagers et plus du tout pour trafic de fret, donc ça, ça va également changer la vie et la mobilité des Montheysans et de l'accès au site, sans parler des nuisances puisque, vous ne l'avez peut-être pas vu tout à l'heure sur les images, mais contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, ce sont des trains entiers, des compositions entières qui viendront se présenter sous le portique pour être déchargées, il n'y aura plus besoin de démanteler ces trains routiers comme on a tous été observer depuis qu'on était enfants et ces locomotives qui font des dizaines de manœuvres pour aligner des wagons, les décomposer, donc ça, aussi c'est un nouveau processus, ce sont des rames entières qui vont tel quel s'enfiler sous le portique.
Si on voit encore les deux images superposées, encore une fois on voit les avantages qui sont indéniables et qui se passent de commentaires. On parle d'une centaine de camions par jour, peut-être certains d'entre vous pensent que c'est plus que ça, mais c'est une centaine, plutôt en diminution vu qu'il ne faut pas oublier qu'à la base de ça, il y a une volonté fédérale de transfert des marchandises de la route sur le rail. Donc, cette tendance est évidemment suivie.
Il y a aussi les 1'800 collaborateurs du site chimique, pour une partie d'entre eux en tout cas, utilisent la voiture et effectivement surchargent à certaines heures, notamment la Routes des Aunaires, donc ces gens, vous l'avez vu tout à l'heure sur le slide, vont rentrer à l'usine par le portail des collaborateurs, qui sera aussi du côté des Tardis. Les manœuvres des passages à niveau on en a parlé tout à l'heure.
Et puis, il y aura une valorisation aussi, on le verra un tout petit peu plus loin, du fort potentiel industriel que l'on a dans la zone industrielle des Ilettes et la zone industrielle de Massongex également, puisque ce terminal, on le répète, n'est pas destiné qu'au site chimique. Aujourd'hui, il y a à peu près 50% d'occupation qui serait dévolue au site chimique mais ça veut dire qu'il y a aussi 50% qui est ouverte à l'économie régionale sur le slide que vous a commenté le président tout à l'heure. Et puis pour terminer, les bénéfices du projet, on en parlait, c'est donc une urbanisation et puis une revalorisation de la Place de la Gare. Vous avez déjà tous vu ces images avec ce fameux passage sous-voies. Evidemment que pour attaquer ces travaux et ce projet de quartier, il faut déblayer le terminal Bertschi logiquement. La sécurisation de l'AOMC, c'est aussi un projet associé, ça va déclencher successivement tous ces énormes chantiers, qui ont, pour celui-là en tout cas déjà été mis à l'enquête il y a déjà bientôt une année. Les passages à niveau, je vous en ai parlé et vous en êtes certainement victimes, de ces attentes et des bruits qui sont liés au trafic de

marchandises. La réduction des nuisances liées au trafic poids lourd, vous l'avez vu sur le plan tout à l'heure, on voit effectivement, des fois, ces colonnes de poids lourds qui attendent l'ouverture sur la Route des Aunaires et puis aussi sur l'Avenue de l'Europe. La ségrégation des flux et le concept de mobilité, de mobilité douce qui sera associé dans toute la zone, et la séparation des trafics avec une augmentation de la sécurité, c'est indéniable. Le flux des marchandises, on l'a dit. L'amélioration de la sécurité, le concept de sécurité qu'il y aura dans l'enceinte fermée et surveillée du terminal, est exactement similaire, ce sont les mêmes standards de sécurité qui prévalent sur le site chimique. Et puis également, sur la Route des Saphirs, vous allez voir prochainement puisque ça a également été mis à l'enquête publique, c'est la démolition de ces vieux bâtiments, les plus anciens du site chimique qui sont désaffectés, dont une partie a été désaffectée pour aller dans la nouvelle caserne. Ça va donner un peu d'ouverture même s'il y aura les rails à la place, il n'y aura plus ces bâtiments qui sont vraiment contre les habitations de la Rue des Saphirs et l'éloignement un petit peu du site chimique. Voilà, l'Avenue de la Plantaud également, la suppression de la circulation pour le site chimique.
Puis évidemment, et c'était l'objectif peut-être principal, ça a été dit en tout début par le Président, c'est l'amélioration des conditions-cadres, avec une volonté stratégique de favoriser le transfert de la route sur le rail et quand même un but écologique et puis économiquement parlant ce sont des infrastructures de pointe, vous avez vu qu'il y en a un autre dans le Haut-Valais, celle de Sion, on ne va pas le dire mais probablement ne va jamais se construire, avec un potentiel industriel et en termes d'emplois, y compris pour les PME existantes, dans nos différentes zones industrielles. In fine, de nouvelles opportunités, probablement, de développement pour la région et l'attractivité en termes d'emploi notamment de notre région et de l'agglomération. Voilà, merci et à disposition pour des questions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Messieurs pour vos présentations. La parole est au Conseil général. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)*

Madame la Présidente du législatif, Monsieur le Président de l'exécutif, chers collègues, tout d'abord mes remerciements à Monsieur Fellay pour sa présentation, Monsieur Gilles Cottet, mes remerciements également. Une petite question, avec l'arrivée de ce terminal rail-route, qui va donc transférer l'arrivée des camions, des poids lourds, du côté de Massongex, est-ce qu'on peut envisager que certaines routes comme la Route des Aunaires par exemple, ou comme vous le disiez vous-même la zone à bâtir ou la zone villa, passerait en zone 30km/h ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Sneiders.

Intervention de M. Baptiste Sneiders (ADG)*

Merci pour votre présentation qui était très intéressante. J'ai juste une légère question, un petit peu plus précise, je ne sais pas si vous pouvez me répondre. Vous avez parlé de sécurité. Au niveau de la protection des sols et des eaux, vu qu'on

parle de produits chimiques, entre autres, et la proximité de la Vièze, de la nappe phréatique, quelles seront les mesures qui seront prises dans cet aspect-là ? J'imagine que cela a déjà été traité. C'était juste à titre informatif, je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Sneiders. Monsieur le Municipal.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Le rapport sur l'impact, qui est aussi passé entre les mains de Monsieur Fellay, fait de mémoire 435 pages et quelques kilos, c'est probablement la partie qui a coûté le plus cher en termes de mandats. Alors, ces risques que vous évoquez comme beaucoup d'autres ont été évidemment traités au plus haut point. Et quand je vous dis que les standards de sécurité sont les mêmes que sur le site, c'est que la barre est placée assez haut. On a retrouvé quelques similitudes de surveillance notamment avec le chantier qui est terminé maintenant depuis trois ans avec la décharge du Pont-Rouge et qui, je pense, au niveau Suisse a été plutôt un exemple.
Et puis pour la question de Monsieur Alonso, alors à ma connaissance il n'est pas prévu de réduire, en tout cas dans l'immédiat, la vitesse à 30 km/h sur les Aunaires, à la vue de la densité notamment du trafic et puis, une partie de la route est cantonale aussi. Elle passera, ensuite, vous souvenez ce fameux S qui passera sous Gessimo donc le début de la Route des Aunaires, en tout cas celle fortement densifiée de la zone des centres commerciaux elle est actuellement en main du canton, mais c'est quelque chose qui peut être envisagé à terme, mais ce n'était pas en tout cas d'actualité pour le moment.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)*

Merci. Merci pour votre présentation. Parlons peut-être un peu sous, qu'est-ce que cela implique pour la commune de Monthey ?
Sachant qu'on aurait 4,9 millions d'investissements par rapport à un budget de fonctionnement s'il existe ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Multone. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Madame Multone, le montant a d'ores et déjà été versé à fonds perdus pour la commune de Monthey, donc si vous regardez les budgets que vous avez accepté. Vous avez accepté ces montants et ils ont déjà été versés, donc ils sont déjà dans la comptabilité communale. Vous avez pu vous en rendre compte dans les comptes 2018 d'ailleurs.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)*

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. Vous parlez des frais de fonctionnement ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

J'ai cru que vous parliez du montant que la commune versait à fonds perdus.
Non les frais de fonctionnement, il faut savoir que la commune n'est pas impliquée dans la gestion du dossier. La société du terminal va être propriétaire de la structure, une autre société viendra exploiter.
Mais la commune n'est pas du tout impliquée à titre personnelle dans cette infrastructure. Par contre, elle l'est évidemment parce qu'elle est à 51% propriétaire de la société du terminal mais à nouveau, cette société ne sera que propriétaire des installations et mettra en location à une entité qui a l'habitude de gérer ce genre de terminaux, que l'on retrouve typiquement, style, pour citer un exemple d'entreprises, style Bertschi que l'on a ici à Monthey.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

5. Développement du postulat de M. David PUIPPE portant sur la communication et moyens de communication.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour développement du postulat de Monsieur David Puippe portant sur la communication et moyens de communication. Pour rappel ce postulat a été déposé en séance du 12 novembre 2018. Nous allons procéder de la manière suivante, Monsieur Puippe va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci, conformément à notre règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole. Monsieur le conseiller général Puippe je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. David Puippe (PLR)*

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les membres de la Municipalité, estimés collègues,

De nos jours, le développement des directions de la communication et celui de la démocratie participative sont deux transformations majeures des pouvoirs locaux.

Ses enjeux politiques, bien que sous-estimés dans notre région, sont considérés comme de plus en plus essentiels par de nombreux élus. Les communes et collectivités expérimentent, tant bien que mal, sur ce domaine mais bien souvent à reculons et sans toujours avoir une vraie volonté d'en tirer des bénéfices ou en être convaincus de leurs bienfaits.

Bien que quelques efforts aient été initiés récemment, les points suivants sont constatés :

- Constat 1 : plusieurs questions posées dans notre plénum ne trouvent pas de réponse ou parfois après de nombreux mois et rappels à notre exécutif.

- Constat 2 : la communication avec le Conseil général, bien qu'améliorée, n'est pas idéale. Les Conseillers généraux peinent à suivre dans le temps le traitement des sujets adressés ou retrouver une intervention d'une précédente législature, par exemple. L'outil de recherche proposé, bien que représentant un bond en avant, n'en est pas vraiment un car ne répondant pas aux véritables besoins des Conseillers.

- Constat 3 : nos autorités (tant législatif qu'exécutif) peuvent sembler parfois obscures pour nos citoyens, ces derniers n'ayant aucune visibilité sur le statut des sujets en-cours et amenant ainsi de la confusion.

A titre d'exemple et laissant le soin à notre Exécutif d'identifier les solutions adaptées à notre commune, les projets suivants nécessitent d'y porter un certain intérêt :

- La commune de Martigny publie les extraits de décisions du Conseil municipal sur son site Internet, chaque semaine, sur un principe de procès-verbal décisionnel.

- La même commune de Martigny diffuse sur ce même site Internet les avis communaux (mises à l'enquête, avis, convocations).

- Le Parlement suisse permet à tout un chacun de suivre toutes les interventions, postulats, motions, etc. sur son site Internet

- Le Grand Conseil valaisan liste de manière publique tous les documents incluant la liste des traitements et des développements

Prenant en compte les constats énoncés mais aussi les projets existants cités (et donc réalisables), le postulat demande à la Municipalité d'étudier :

- La mise en place d'un outil de suivi de toutes les interventions du plénum ainsi que des sujets traités par l'Exécutif, avec mise à jour de leur statut de traitement.

- La mise à disposition, par l'Exécutif, d'un maximum d'information à la population, à l'image d'autres villes valaisannes.

- La mise en place d'une gestion documentaire permettant un travail efficace de toutes les institutions.

- Les modes et canaux de communication adéquats pour répondre aux besoins énoncés et d'établir un plan de communication, partagé avec notre plénum.

Dans une démocratie saine, nos institutions doivent pouvoir débattre de tout, dans une ambiance constructive et sans être ralentie ou handicapée par des bâtons dans les roues dans son fonctionnement. Le rôle d'un Exécutif est d'être à l'écoute du législatif et non pas de cacher sous le tapis les sujets dérangeants ou de les repousser autant que possible. Dans un cas de fusion avec Collombey-Muraz, nous serions largement la 2ème commune du Canton et devons être modèle plus que suiveur. Dès lors, nous attendons de la Municipalité qu'elle prenne toute la mesure des opportunités sous-jacentes à un tel postulat.

En vous remerciant pour votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci, Monsieur Puippe. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des questions ? Non. Monsieur Puippe, souhaitez-vous encore prendre la parole ? la parole étant en dernier au postulant. Non, je clos donc les débats pour passer au vote.
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Monsieur David Puippe portant sur la communication et moyens de communication, je vous demande de vous lever.
Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?
Le postulat de Monsieur David Puippe est accepté à l'unanimité des membres présents.
Avant de passer au point 6 et 7, nous faisons une pause de dix minutes.

(Ndlr : Monsieur le Conseiller général Fracheboud Christian (PLR) quitte le plénum, portant ainsi le nombre de Conseillers généraux à 55)

6. Réponse aux questions suivantes :

6.1 Question de M. David PUIPPE portant sur la communication, la stratégie communale et nouvelle application pour notifications push.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nous passons donc maintenant aux réponses aux questions écrites, nous commençons par la réponse à la question de Monsieur David Puippe portant sur la communication, la stratégie communale et nouvelle application pour notification push. Pour rappel, la question de Monsieur David Puippe a été posée lors de la séance du Conseil général du 12 novembre 2018. La discussion générale n'est en général pas ouverte, sauf si le Conseil général en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Monsieur Puippe. Vous venez de développer un postulat qui a été accepté à l'unanimité et qui répondra en partie à vos questions, alors je vais essayer d'être succinct quant aux réponses, d'autant plus que vous les avez reçus par écrit durant cet après-midi.
La première question que vous avez posée lors de cette séance était la suivante : quelle sera la différence de périmètre fonctionnel avec la précédente application ? On parle toujours de cette application pour notifications push. Il vous a été précisé que la précédente application a été développée il y a plus de cinq ans, c'était l'entreprise Geomatic qui l'avait mise en place dans le cadre d'une collaboration élargie je dirai avec la commune de Monthey, cela à titre gratuit et à titre d'essai. Il faut savoir que cette société a rencontré quelques problèmes, elle a fait faillite pour être plus clair, donc nous n'avons plus eu de suite et cette application a été abandonnée, il y a déjà plusieurs années.

Deuxième question : des leçons ont-elles été apprises de la précédente application, retirée des boutiques depuis ?
En janvier 2017, la ville de Monthey a déployé un nouveau site internet en collaboration avec la société Quicksite. Ce site internet a été voulu plus attractif et *responsive*, de fait il est consultable depuis n'importe quel support. Quoiqu'il en soit, l'expérience de l'application a contribué à la définition de la nouvelle version, étant entendu que les évolutions technologiques réalisées depuis cinq ans ouvrent de nouvelles possibilités.
Troisième question : sur quels critères cette application répond-elle à notre stratégie de communication ? Là à nouveau, ce sera une réponse qui sera complétée lors de la réponse à votre postulat. Je lis la suite de votre question : une étude de marché, ou a minima une comparaison avec d'autres communes, a-t-elle été effectuée quant à ce canal de communication ? La réponse est la suivante : la Ville déploie une stratégie définie de communication depuis 2012. Je rappellerais que nous étions la première commune à avoir une chargée de communication en Valais. Et vous avez devant vous une planification des différents modes d'interventions qui vous a été présentée, Monsieur Puippe, puisque vous faites partie d'un petit groupe de travail informel, que j'ai souhaité mettre en place avec plusieurs de vos collègues, dont la Présidente du Conseil général. Nous vous avons présenté ce document, il y a quelques jours et qui précise un petit peu les différentes interventions de la commune de Monthey, au niveau de la communication. Parmi ces divers champs de communication, rappelons le site internet qui a été revu et qui avec une moyenne de 180'000 visites annuelles est un vecteur important de diffusion. Dès lors, le développement d'une application de type push, en prolongement du site internet apparaît pertinent et sachez que le Conseil municipal a d'ailleurs donné un mandat dans ce sens pour la réalisation de cette application. La ville de Monthey recourt également aux réseaux sociaux de manière ciblée, malheureusement ça n'apparaît pas bien en foncé, nous avons différents sites de réseaux sociaux. Là aussi avec ce petit groupe de travail, il a été réfléchi et proposé de faire une petite porte d'entrée au niveau des réseaux sociaux. Donc, un site principal, c'est actuellement à l'étude au sein de la Chancellerie. La Municipalité a toujours souhaité et souhaite maintenir un contact direct également avec la population en organisant plusieurs manifestations de présentation, on en a eu plusieurs l'année passée, on en a eu déjà cette année, notamment avec le terminal au niveau des riverains du futur emplacement du terminal puisqu'on a parlé du terminal au point 4 de l'ordre du jour. Nous en aurons une demain soir pour présenter le réaménagement du centre-ville, une présentation qui a déjà été faite la semaine passée aux commerçants, donc voyez qu'il y a aussi une volonté d'être proche de la population et je dirai transmettre de vive voix les différentes informations. C'est un créneau qui peut-être est moins à la mode, vous savez très bien ceux qui me connaissent que c'est un créneau qui me va beaucoup mieux et que je tiens à préserver, je reste persuadé que c'est dans ce genre de contact qu'on a de réels échanges. Même si on ne doit pas ignorer les différents autres modes de communication qui vous sont présentés et certains modes d'ailleurs qui doivent être périodiquement remis à jour, je pense plus particulièrement aux nouvelles technologies.
Une comparaison avec d'autres communes a été réalisée. En Suisse romande, quelques communes valaisannes ont développé des applications mobiles mais leur contenu se limite à la visualisation de l'agenda et leur notification push sont utilisées pour le système d'alerte au voisinage (SAV) uniquement. Par le biais du groupe de travail regroupant les responsables de communication de l'Union des villes suisses (UVS) un état de situation sur l'utilisation d'application mobile par les différentes villes romandes a été réalisé. La Ville de Lausanne recourt à une telle application à sa

pleine et entière satisfaction depuis 2009. Avec quelques 25'000 utilisateurs actifs sur les 140'000 habitants que compte la ville, elle a aussi opté pour le module de notifications push qui permet de créer un lien étroit avec les citoyens. Son expérience et ses retours seront utiles à la réalisation de l'application pour La ville de Monthey. Et à nouveau, on se dirige vers une telle offre pour la population montheysanne.
Quatrième question posée : des convergences ou complémentarités avec d'autres canaux (exemples : site internet, emails) ont-elles été évaluées ?
Pour concevoir une telle application, le choix s'est naturellement porté sur la société Quicksite, concepteur et hébergeur du site internet communal, notamment pour garantir des convergences et complémentarités. Le système choisi permettra de paramétrer les données et informations à partir du site internet et de décliner l'information sur plusieurs canaux. A nouveau, je ne vous apprends rien vu que cette manière de procéder vous a été personnellement présentée la semaine passée.
Question 5 : pour quels systèmes et segments de population cette application sera disponible ?
On vous répond que l'application sera disponible sur le système iOS et Androïd. Les utilisateurs pourront s'enregistrer afin de recevoir des notifications.
Dernière question : quels sont les coûts d'entretien ou dits récurrents de cette application ?
Et bien là, puisque je vous ai dit que nous avons signé récemment le contrat, on peut vous le dire les coûts annuels sont 2'400 CHF.
Voilà, Monsieur Puippe, j'espère avoir répondu à ces différentes questions et je l'ai dit en préambule, je le redis toutes ces réponses seront complétées prochainement, durant l'année, lorsque l'on reviendra devant vous pour répondre à votre postulat.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Puippe est-ce que vous souhaitez réagir ?

Intervention de M. David Puippe (PLR)*

Monsieur le Président,
Tout d'abord, je souhaite vous remercier du temps pris pour répondre à ces questions ainsi que le temps passé pour la présentation de son contenu lors d'une séance le 7 mars dernier en vos locaux.
Malheureusement, force est de constater que la communication n'est pas le fort de notre Exécutif même lorsque les questions sont précises et clairement définies, avec un délai de plusieurs semaines. Je m'explique :la première question parlait d'une différence de périmètre fonctionnel. Sa réponse n'adresse aucunement ce dit périmètre.
Dans la question 2, il est fait mention d'évolutions technologiques depuis cinq ans qui ouvrent de nouvelles possibilités. Quelles sont-elles ? De ma connaissance du marché, aucune évolution majeure ne permet de justifier un tel propos en rapport avec les informations fournies à ce jour. Dès lors, quel crédit donner à cette réponse ?
Quant à la question 3, sa réponse, bien que longue, reste suffisamment évasive et démontre une vision et modernité parfois lacunaire sur certains axes de la communication. J'espère que les remarques fournies lors de notre séance seront considérées. Le postulat développé ce soir pourrait également y contribuer.
La question 5 n'est répondue que concernant les systèmes d'exploitation et ne comporte aucune référence aux segments de population adressés et questionnés.
La question 6 est également répondue de manière partielle.

Ce manque de rigueur pourrait être assimilé à un manque de considération pour notre plénum ou un manque de vision de notre Municipalité. J'ose imaginer qu'il n'en est rien et vous enclins, ainsi que le Chancelier, à renouveler la séance de la semaine dernière afin d'obtenir toutes les réponses manquantes ainsi que de fournir le complément d'information requis à notre plénum. Je suis convaincu qu'en effectuant un travail itératif, nous obtiendrons le produit le plus à même de répondre aux besoins de nos citoyens.
Je vous remercie pour votre écoute et me tiens à votre disposition pour une séance future. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puippe. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Monsieur Puippe, je prends note que la réponse ne vous convient pas. Dieu merci, la semaine passée, vous vous êtes engagé, à titre bénévole, à travailler pour la commune de Monthey, j'en ai pris note et je suis sûr que notre communication va grandement s'améliorer grâce à vous. Un grand merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

6.2 Question de M. David PUIPPE concernant la loi sur l'information du public, la protection des données et de l'archivage (LIPDA).

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons à la réponse suivante, réponse à la question de Monsieur David Puippe concernant la loi sur l'information du public, la protection des données et de l'archivage (LIPDA). Pour rappel, la question de Monsieur David Puippe a été posée lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017. La discussion générale n'est généralement pas ouverte, sauf si le Conseil générale n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente.
Pour vous répondre Monsieur Puippe, donc effectivement une question sur la LIPDA, une loi qui effectivement fait couler beaucoup d'encre, qui prévoit notamment à son article 13 que chaque autorité tient un registre de tous les fichiers en sa possession. Alors c'est vrai que c'est une disposition, qui est le moins qu'on puisse dire, clair, et qui nécessite une analyse un petit peu sur l'ensemble du canton. Donc, on a envoyé notre Chancelier voir un petit peu ce qui se passait à l'extérieur, on a pu se rendre compte qu'aucune commune valaisanne n'avait un tel registre. Le canton n'a également pas un tel registre et donc ça nous a rassuré. Pour une fois, nous ne sommes pas en retard, contrairement à d'autres domaines qu'on nous signifie, en tout cas, comme étant quelque peu lacunaires ici à Monthey. En 2011, lors de l'entrée

en vigueur de ladite LIPDA, diverses autorités ont cherché à réaliser un tel registre. Certaines communes valaisannes ont notamment eu des contacts à ce sujet avec Madame Ursula Suri, préposée cantonale à la protection des données, alors en poste. La difficulté s'est cristallisée principalement sur la définition du maître d'un fichier tel que prévu à l'art. 30 al. 2. Ainsi l'application de ces dispositions légales est apparue difficile à concrétiser.
Aujourd'hui, rarissimes sont les administrations communales valaisannes disposant d'un tel registre. Quand on dit rarissime, il faut être clair, il n'y a pas de communes qui en possèdent.
Point de situation à Monthey, à ce jour, l'administration municipale montheysanne, ni les autres autorités communales dont le Conseil général et ses commissions, n'ont établi de registres tels que prévus à l'art. 30 LIPDA. Comme pour la majorité des communes valaisannes, depuis 2011, aucune demande n'a été soumise à l'administration montheysanne pour la consultation de ces registres. C'est très important et je crois qu'il faut le rappeler par rapport au travail qui devrait être fourni pour la mise en place d'un tel registre. Aussi, l'administration communale montheysanne a dirigé prioritairement son activité sur d'autres dispositions prévues par la Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA), et notamment le chiffre 5, qui prévoit des dispositions relatives à la gestion des archives par les autorités. Vous savez que, depuis quelques années, nous mettons l'accent sur les archives, afin que non seulement l'ensemble de l'administration communale mais également la population puisse accéder à cette information importante. Dans ce cas, aussi bien l'administration que le grand public présentent des sollicitations, et donc raison de plus de mettre l'accent sur cet aspect-là.
Donc un travail important sera effectué durant les prochains mois puisque vous savez notamment que physiquement, nous aurons l'ouverture de notre lieu d'archivage en 2021, non loin de ce bâtiment du théâtre.
Les perspectives pour Monthey, la publication sur le site internet communal d'un tel registre par l'administration municipale paraît certes être une bonne suggestion mais nécessiterait néanmoins un engagement de moyens importants. Je dirai même très important si l'on veut aller dans les détails. L'absence de demande corrélée à l'investissement conséquent, pour établir et tenir à jour ces registres inciterait à prévoir la réalisation de ce travail sur un long terme. De plus, le traitement des archives tels que prévu par la LIPDA apparaît clairement prioritaire. Pour rappel et c'est aussi un petit geste que je fais de votre côté puisque les remarques sont souvent formulées contre le Conseil municipal, principalement ce soir, je vous rappelle que vous aussi, vous êtes soumis à cette disposition et que vous devez également tenir un registre et qu'une telle mesure devrait être prise. Je vous rassure, je ne suis pas certain que tous les Conseillers généraux de ce canton respectent cette disposition légale, mais c'est pour vous montrer un petit peu aussi à quel point on a des dispositions qui existent et à un moment donné il faut, je crois, rester rationnel. Nous avons des dispositions financières, des budgets qui sont votés. Vous savez qu'on doit avoir une certaine rigueur dans notre budget. Comme je dis toujours on peut tout faire, mais tout à un coût. Il faut prioriser et pour nous clairement, la priorité c'est l'archivage et effectivement à moyen et long terme, on appliquera de manière plus rigoureuse, je dirai, cette disposition de la LIPDA. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Puippe.

Intervention de M. David Puippe (PLR)*

Monsieur le Président, je vous remercie pour la réponse apportée qui comporte, cette fois, tout l'argumentaire permettant de mesurer la portée de votre propos. Je comprends le sens de votre réponse qui indique un engagement important de moyens afin d'effectuer la mise en place d'un tel registre. Malgré tout, je suis heureux de savoir que le traitement des archives tel que prévu par la LIPDA soit une priorité pour notre Commune. Cependant, afin que la réalisation du dit registre, sur le long terme, ne reste pas au conditionnel utilisé dans votre réponse, je vous propose de considérer ce point lors des prochains budgets.
Pour terminer, je souhaite rebondir sur votre proposition que le Conseil général et ses Commissions mettent à disposition de la population leur registre propre par son bureau ou sa présidence. Par mon propos, j'invite notre Présidente à la mise en place de ce registre. En effet, nous ne pouvons exiger des choses de notre Exécutif que si notre Législatif lui montre l'exemple. Ainsi, cela confirmerait la volonté d'ouverture et de respect des institutions énoncé par notre Présidente lors de sa première intervention de notre législature.
Merci

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puippe.

7. Divers

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour, à savoir les divers. En début de séance, une résolution de Monsieur Giovanni Cutruzzola a été déposée, portant sur le développement économique de la ville de Monthey. Selon l'article 36 de notre règlement, la discussion générale n'est pas ouverte sauf si le Conseil général n'en décide autrement par un vote. Monsieur Cutruzzola, je vous cède la parole pour le développement de votre résolution.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)*

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,
Monthey orpheline du développement économique. Le Nouvelliste du 7 mars titrait « le Valais qui se transforme », mettant en exergue qu'innover est devenu une priorité pour tous les secteurs économiques. Marc-André Berclaz, directeur de l'EPFL Valais, y disait notamment que : « Plusieurs projets en cours pourraient aboutir à des révolutions mondiales ». Ce même article nous apprend que la Lonza investit près d'un milliard à Viège dans les biotechnologies.
A Monthey, BASF annonce sa volonté de se séparer de sa division pigments à l'échelle mondiale d'ici 2020, dans le cadre de sa politique de cession d'actifs à faible marge. Cela pourrait signifier une perte de 240 emplois sur le site de Monthey. A ce sujet, le président de la ville déclare : « Je suis préoccupé mais pas alarmé par la situation de BASF ».
Dans le même temps, on constate une explosion des constructions de logements lesquels devraient accueillir des centaines d'habitants supplémentaires. A ce sujet, notre architecte de ville déclarait à Canal 9 le 23 mai 2017 : « … il y a aussi le fait

que les institutions comme les caisses de pension cherchent aujourd'hui à placer leur argent, et comme les placements bancaires ne sont pas très avantageux, la pierre reste un placement sûr et qui rapporte. » Et pendant ce temps, on assiste à la mort des commerces du centre-ville qui ferment les uns après les autres.
Ce constat très partiel de la situation en ville de Monthey illustre une inquiétude palpable au sein de la population. Alors que partout ailleurs les indicateurs économiques sont au vert, alors que les villes de Sion, Sierre, Viège, Martigny attirent des écoles et entreprises à haute valeur ajoutée, il semble que Monthey s'étiole et reste oubliée par ce Valais qui se transforme.
J'invite donc le Conseil municipal à mettre en œuvre des mesures visant à soutenir de manière proactive le développement économique de la ville et de rallier rapidement le Valais qui se transforme.
Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cutruzzola. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur Cuttruzola. Je le dis souvent, qu'est-ce qui fait que l'on est bien dans une ville, c'est lorsqu'on a un juste équilibre entre emplois et habitants, et je le dis souvent, à Monthey on n'a pas besoin de faire d'efforts pour augmenter la population. On en n'a pas eu besoin ces derniers temps. Par contre, évidemment vous avez raison, on doit garder ce juste équilibre donc également augmenter le nombre d'emplois ici, à Monthey. J'aimerais que là, on parte sur des chiffres exacts. Quand j'entends l'ensemble du Valais me dire qu'à Monthey, la chance qu'on a d'être le moteur, et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les Conseillers d'Etat, le moteur économique du Valais. Quand on sait que Monthey, et là je rebondis aussi, notamment, sur une déclaration de Monsieur Raboud qui parlait de commune-dortoir, nous avons un peu plus de 8'000 personnes actives pour 11'700 emplois ici à Monthey. En d'autres termes, il y a tous les jours plus de personnes qui viennent travailler à Monthey que de Montheysans qui vont à l'extérieur, on se dit qu'on a cet équilibre et qu'on doit poursuivre des efforts pour maintenir cet équilibre. Je vous rappelle que vous votez, vous avez voté, chaque année un montant important, notamment pour promouvoir la biotechnologie, les start-ups dans le cadre de Bioark, qui est d'ailleurs systématiquement dans tout le Valais citée en exemple.
Et pour répondre à votre question par rapport aux écoles, sachez que la semaine passée, j'ai mangé avec toute la direction de la HES-SO, avec des projets ici à Monthey. Donc, je crois qu'on peut dire, il y a énormément d'activités et je suis toujours étonné de voir à quel point on a tendance ici à vouloir minimiser cet effort qui est réalisé sur Monthey. J'ai encore en tête, entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, il faudrait que je rafraîchisse un peu ces chiffres, il y avait plus de 700 sociétés en plus ici à Monthey, en tenant compte des sociétés qui ferment et de celles qui ouvrent. Donc je crois qu'on a une vivacité incroyable ici, au niveau économique, sur le site de Monthey. Et on le préserve et je crois qu'on peut être fier d'avoir une telle activité.
Maintenant, il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers, c'est bien évident. Je crois que nous devons poursuivre cette réflexion et je prendrai vos différentes remarques dans ce sens-là, c'est-à-dire rien est acquis. On le voit très bien avec BASF, il faut se battre, il faut continuer à avoir des infrastructures de qualité. Le terminal en est un exemple. Mais, je crois que tout ce qui est mis ici à Monthey démontre à quel point nous

sommes vifs, à quel point nous avons une activité saine et qui doit perdurer pour les générations futures.
Je ferai une petite parenthèse par rapport aux commerces qui, effectivement, posent un problème, pas uniquement à Monthey, mais sur l'ensemble de la Suisse je dirai, je ne m'arrêterai même pas au Valais. Il y a une particularité, que l'on retrouve dans d'autres communes, c'est que nous n'avons pas énormément de choix de commerces à disposition. On parle beaucoup de commerces vides à Monthey, je vous invite à faire le tour des commerces et vous voyez que malheureusement, souvent, ces surfaces commerciales sont prises par du tertiaire, agences immobilières, boîtes temporaires, ce qui n'est pas forcément une plus-value pour la vie au centre-ville. Mais, on a effectivement des commerces qui ne sont pas forcément vides. On s'est par hasard baladé jusqu'ici avec le Conseil municipal, on s'est fait cette réflexion qu'il faut quand même chercher des commerces vides, même si, vous avez raison, il y a passablement de tournus, ce qui ne démontre pas forcément une saine vitalité au sein de nos commerces. Donc, un problème qui existe, non seulement au niveau des enseignes, mais également au niveau de la gestion des surfaces commerciales. Là aussi, nous devons travailler pour avoir une amélioration dans les prochaines années.
Mais à nouveau, je reviens sur la vitalité de notre économie, je crois qu'on peut être fier de notre vitalité. Quand j'entendais l'ex-Conseiller d'Etat Monsieur Cina ou l'actuel Conseiller d'Etat Monsieur Darbellay en charge de l'économie, dire que Monthey est le poumon de l'économie valaisanne, je crois que c'est bien quelquefois de se le rappeler. Je ne dis pas qu'il faut bomber le torse, mais lorsqu'on entend vos propos, je trouve qu'il y a un petit peu une différence entre ceux qui maîtrisent les chiffres et peut-être votre sentiment par rapport à la situation. Vous prenez le site chimique, vous le connaissez très bien, effectivement il faut systématiquement être attentif à l'évolution de la situation. Mais ça fait des années qu'on nous dit que c'est en fort déclin, et quand on voit les investissements prévus notamment par Syngenta, quand on voit qu'il y a toujours plus de 2'000 emplois sur ce site, on se dit que rien n'est encore terminé et qu'avec un bon accompagnement, je suis persuadé encore pour de bonnes années, nous aurons une telle vitalité économique sur notre territoire.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Cutruzzola vous souhaitez réagir avant le vote ?

Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)*

Merci pour votre réponse qui est assez appréciée, mais quand même quelques petites remarques vous dites que je connais bien le site chimique. Au début des années 2000 dans le site chimique, il y avait 1'000 emplois de plus.
Juste une petite remarque, c'est clair les Conseillers d'Etat qui ne viennent pas de notre région en ce moment, connaissent mieux les chiffres que moi, sûr ça c'est clair, mais si je regarde les investissements que ces même Conseillers d'Etat font dans notre Chablais et à Monthey, c'est quand même assez facile de dire Monthey est bien, mais ce n'est en tout cas pas avec leurs efforts pour le moment. Ça je voulais le souligner aussi.
Et je n'ai pas parlé des emplois qu'il pourrait y avoir dans certains magasins, supermarchés, les petits emplois comme ça, je parlais peut-être de quelque chose à valeur ajoutée, qui transforme l'image et garantit la grandeur de cette ville c'est de ça que je voulais parler. Merci quand même.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cutruzzola. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui je crois qu'on est sur la même longueur d'onde et on doit poursuivre dans ce sens. Je mettrai vraiment en évidence Bioark qui, là aussi, est un outil extrêmement important, mis à disposition par la collectivité publique, je vous rappelle qu'on est à 80% propriétaires de la société, quand je dis « on », la commune de Monthey. Je crois que l'effort que fait notamment le Conseil général pour soutenir cette société est évidemment un effort apprécié, appréciable.
Il est toujours difficile d'estimer sur le long-terme, la plus-value, mais je crois qu'on va un petit peu dans votre sens. Continuons dans ce sens-là et je suis persuadé qu'on arrivera à rivaliser avec les autres sites, non seulement valaisans, mais surtout de l'ensemble de la Suisse romande. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président.
On va donc passer au vote sur cette résolution
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la résolution portant sur le développement économique de la ville de Monthey, je vous demande de vous lever.
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez je vous demande de vous lever.
Y a-t-il des abstentions ?
La résolution portant sur le développement économique de la ville de Monthey est acceptée avec 23 pour, 21 contre et 10 abstentions.
(Ndlr : pour rappel, sur ce vote, le total est de 55 Conseillers généraux, à la suite du départ de Monsieur Christian Fracheboud)

Nous passons donc maintenant aux divers, la parole est au Conseil général. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,
J'ai une question sur la commission « vie économique », à la suite de deux demandes, elle s'est réunie une fois, j'espère ne pas avoir besoin de faire quatre interventions pour qu'elle soit convoquée une seconde fois. A croire que la vie économique de notre centre-ville se porte à merveille, malheureusement les nombreuses vitrines vides indiquent le contraire, même si les indications que nous avons reçues tout à l'heure, nous aimerions bien les recevoir aussi dans cette commission.
Selon nos informations, une rencontre avec ARTCOM a eu lieu, des propositions ont été faites comme de visiter d'autres villes pour s'inspirer de bonnes pratiques, il me semble qu'il y a de la matière à présenter à notre commission et pourquoi pas recevoir aussi nos propositions et avis. Autre information dans le rapport de synthèse sur

l'opportunité d'une fusion entre Collombey-Muraz et Monthey, page 9 on indique qu'il existe une convention de 2017 pour la mise en valeur des terrains industriels sur les communes de Monthey et Collombey. A nouveau, ce sujet pourrait nous être présenté dans notre commission.
Je vous remercie pour votre réponse, M. le Président.

Dans la foulée, je souhaite déposer un postulat avec mon collègue de parti, Monsieur le Conseiller général Éric Dupont toujours sur cette même thématique. Le postulat est nommé : « dynamisation du centre-ville, une vraie politique publique concertée » et je ferai peut-être un commentaire sur le fait certainement que notre parti n'est pas pour vous imposer de donner votre opinion sur le centre-ville mais plutôt dans une démarche constructive via ce postulat. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)*

Madame la Présidente, Monsieur le président de l'Exécutif, chères conseillères, chers conseillers, bonjour une deuxième fois.
Pour une fois mon intervention ne s'adressera pas à la Municipalité, vous avez été assez pris à parti ce soir, je m'adresserai à Madame la Présidente du bureau. Nous avons eu le plaisir ce soir d'assister à plusieurs présentations de Monsieur Gilles Cottet, de Monsieur Patrick Fellay, etc. Nous avons eu le plaisir de voir s'afficher différents slides, malheureusement je suis au fond de la salle, mes yeux ne me permettent pas de voir correctement ce qui est affiché. Nous avons, mais vous ne le voyez pas depuis où vous êtes, deux écrans de télévision qui sont posés sur les murs qui entourent notre salle, est-ce que vous voulez bien, s'il vous plaît, étudier pour le prochain plénum, d'utiliser ces écrans ? Pour que d'une part, nous puissions voir ce qui est affiché tout devant, derrière vous, et également pour que le public puisse en profiter, parce que cela nous arrangerait bien d'avoir ces images. Je vous remercie beaucoup.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Ça sera fait. La parole est toujours à la salle. Madame Launaz-Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)*

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,
« Les femmes, bras croisés, le pays perd pied. » c'est sous ce slogan que s'est tenu le 14 juin 1991 la grève des femmes. Ce jour-là, près d'un demi-million de femmes se sont mobilisées dans la rue, sur le lieu de travail ou dans leur foyer pour réclamer une loi sur l'égalité qui a finalement été adoptée en 1996.
En 2019 nous constatons cependant que beaucoup de revendications ne se sont pas réalisées. Parmi les 17 qui ont été répertoriées par le collectif Femmes Suisse actuel, j'en citerai simplement cinq : l'égalité salariale, un calcul des rentes LPP et AVS qui prend en compte le parcours de vie spécifique aux femmes qui travaillent souvent à temps partiel, par souci de s'occuper de l'éducation de leurs enfants et de d'apporter

un soutien à leurs aînés. La lutte contre les violences sexistes et les représentations stéréotypées du rôle des femmes ou des filles, l'accès des femmes aux postes à responsabilité dans la société civile et politique, ainsi qu'un meilleur partage du travail éducatif et domestique. Dans toute la Suisse, en Valais aussi, des collectifs Femmes se préparent pour la grève du 14 juin 2019. Dans le Chablais, notamment, et j'ai des flyers à disposition pour celles et ceux que cela intéresse, un stamm féministe mobile sera présent dans différents bistrots et localités du Haut-lac à Monthey, dans la vallée d'Illiez et à Saint-Maurice. Chacune, chacun d'entre vous y sont les bienvenu-e-s.
Monsieur Coppey, vous avez réagi de façon positive à l'action menée le 8 mars concernant la féminisation de quelques rues montheysannes. J'ai vu encore hier que le chemin du Gros-Bellet était devenu le chemin Corinne Rey-Bellet. Le sens de l'humour et l'ouverture que vous avez manifestés et qui semble-t-il n'ont pas eu cours à Sion, où là, la police a dû enlever toutes les affiches rapidement dès le matin. Dans l'interview du Nouvelliste, vous avez reconnu également le combat qu'il reste à mener pour l'égalité. Selon les informations reçues de votre responsable RH, je sais qu'une charte pour l'égalité est en cours de préparation dans les services de l'administration communale et qu'elle prendra également en compte la problématique du harcèlement.
Je vous invite donc, vous ainsi que vos collègues Municipaux, à soutenir la manifestation de solidarité que sera la journée du 14 juin et à y favoriser la participation aux employé-e-s de la commune qui le souhaiteraient. Ce serait un symbole fort de proposer un congé payé aux femmes qui feront la grève le 14 juin, à l'instar de ce qui est pratiqué chaque année pour le 1er mai ou chaque 28 ans assurer un congé non payé d'une demi-journée en fermant d'administration. Ça me semble possible. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Launaz-Perrin. Monsieur Puippe.

Intervention de M. David Puippe (PLR)*

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les membres de la Municipalité, estimés collègues,
SI-REN, société détenue à 100% par la Ville de Lausanne, a ouvert, sous forme d'emprunt, le financement de la centrale solaire de la Vaudoise Arena aux habitants des 27 communes de Lausanne Région au travers d'une collecte de fonds du 24 janvier au 7 mars dernier. Leurs citoyens ont eu la possibilité d'investir entre 100 CHF et 2'000 CHF au travers d'un contrat de prêt de 3 ans proposant un intérêt cumulé de 2%.
Notre commune faisant face à de nombreux investissements, a-t-elle déjà envisagé un tel mode de fonctionnement ? Nos citoyens se sentiraient très fiers, j'en suis certain, de pouvoir soutenir des projets majeurs de notre Commune (ex : installations énergétiques, infrastructures, etc.). La Commune renforcerait ainsi son rôle de liant de notre communauté au travers d'une telle idée.
Et je continue avec une deuxième intervention, si vous le permettez.
Il y a quelques années, Monthey devenait la 2ème ville de Suisse (après Zurich, mais avant Genève) à obtenir l'installation d'une armoire MyPost 24 lorsque Sion ne l'obtenait qu'au printemps 2018. Ce type de projets, initiés et soutenus par des sociétés majeures de notre pays, amènent des opportunités d'affaires intéressantes pour nos commerces locaux envers des consommateurs tout aussi locaux. Notre

région adresse des problématiques que l'on trouve dans peu de régions dans notre pays. Permettez-moi d'en rappeler les particularités :
région intercantonale, mais à l'extrémité des capitales respectives des cantons, région frontalière, population partiellement pendulaire, région touristique et industrielle, région d'une taille de population conséquente
Tous ces critères font de notre région une opportunité d'investissement et de zone de tests à l'échelle 1 :1 très intéressante pour de nombreuses sociétés. Nos citoyens pourraient également bénéficier de ces opportunités. Dès lors, la Municipalité peut-elle nous indiquer sa stratégie vis-à-vis des grands acteurs du marché pour identifier des projets innovants ainsi que la fréquence de ses contacts avec de telles sociétés ? Ce genre de sujets nécessitant des discussions plus poussées que de simples réponses à notre plénum, il serait opportun de les adresser au travers de la Commission « Vie Economique ».
En vous remerciant pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puippe. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues.
J'aimerais juste, par cette prise de parole, déposer un postulat qui s'intitule « Make Monthey Clean Again ». Voilà, vous verrez la prochaine fois pour le développement. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Sneiders.

Intervention de M. Baptiste Sneiders (ADG)*

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Certaines STEP telles que celle de Chandoline à Sion ont vu une augmentation de 24% des déchets jetés dans les toilettes, information relayée par Rhône FM si vous voulez avoir la source, entre autres, des nouveautés : de la litière pour chat par exemple, des capsules de café. Le responsable local mentionne la localisation des éco-points comme cause potentielle. Les déchets peuvent obstruer les canalisations et induisent une augmentation des coûts de maintenance.
De plus, la faune aquatique, extrêmement sensible à des modifications chimiques de leur environnement, pourrait souffrir de ces déchets sauvages. J'entends par-là donc les substances en solution ou en suspension dans l'eau et non celles piégées dans les dégrilleurs de la STEP. La Municipalité projette-t-elle d'étudier l'impact de la taxe au sac sur l'augmentation des déchets dans les canalisations et d'en tenir compte si possible, mesures à l'appui, lors de son bilan de fin d'année. Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Sneiders. Monsieur Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,
Tout d'abord, permettez-moi de vous saluer bien cordialement même si c'est un peu tard.
J'ai une question pour la Municipalité qui concerne les transports publics et puis, je pars du principe, sans être vraiment ambitieux, que ce qui est possible à Martigny devrait l'être à Monthey. Ma question concerne l'octroi de la gratuité des transports publics aux personnes à la retraite à Monthey. Je pense que c'est tout à fait envisageable. Il n'y a aucune raison que Martigny ait pu le faire et que nous ne puissions pas le faire à Monthey. Donc, la question est claire : comment faire pour que la commune offre rapidement l'accès aux transports publics de l'ensemble du réseau du Chablais aux personnes au bénéfice de la retraite sur son territoire. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron. Monsieur Défago.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)*

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, mon intervention s'adresse, je suppose, à Monsieur Contat et concerne la route d'Outre-Vièze à Choëx.
Depuis quelques jours, des piquets rapprochés ont été posés sur un tronçon de cette route afin je l'imagine de sécuriser un passage pour les piétons. Néanmoins, à l'instar de nombreux citoyens du coteau et des environs qui nous ont fait part à juste titre de leur mécontentement, je me pose de sérieuses questions sur la pertinence de ce qui a été réalisé.
Désormais, deux voitures peuvent à peine se croiser et cela est même devenu très dangereux à la hauteur de l'arrêt du car de Champian, car pour deux voitures le risque de collision est bien réel. Dès lors, on pourrait imaginer la problématique liée aux très nombreux cars scolaires, ou encore du camion à bois ou d'autres poids lourds qui sont dans l'impossibilité de croiser ou même de se rabattre entre les piquets. Quid également en cas de chutes de neige ? La circulation est simplement devenue impossible et on se demande où est passé le bon sens ?
Tout d'abord, pourrait-on savoir à quel niveau a été pris cette décision ? A-t-elle été dictée par le Canton, par la Municipalité ou directement par le Conseiller municipal ou encore par le service en question ?
Finalement, est-ce que d'autres options n'auraient pas été envisageables comme sur d'autres tronçons ? A mon sens des corrections doivent être amenées immédiatement afin de corriger cette situation, sinon gageons que ces piquets vont faire long feu.
En vous remerciant de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Madame la Présidente, messieurs les Municipaux, chers et chères collègues, je ne vous apprendrai rien, les travaux d'aménagement des zones de rencontre du centre-ville sont terminés, et tout stationnement en dehors des places prévues à cet effet y est interdit selon l'ordonnance fédérale sur les zones de rencontre. Pourtant, nous constatons jour après jour de stationnement sauvages, devant les banques ou les commerces, qui mettent en danger la sécurité des piétons, écoliers ou personnes âgées.
Afin de palier à cette triste situation, et plutôt que d'intensifier les contrôles de police, pourquoi ne pas modifier l'aménagement de ces zones avec du mobilier urbain adéquat ? Cela aurait pour conséquence d'embellir notre ville tout en garantissant la sécurité de la population. Elle pourrait en ce sens s'allier avec l'association Mobilité piétonne, dont elle est membre, et qui propose des conseils, accompagnements et études en la matière. Cette association pourrait être d'une grande aide dans la démarche, et proposer des solutions constructives. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Y a-t-il une autre demande de parole dans la salle ? Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux effectivement je vais prendre une à une les questions posées. Je commencerai par vous Monsieur Bellwald. Donc, effectivement, la commission vie économique ne s'est pas réunie à grande reprise puisque ça n'a été qu'à une seule reprise je crois la première année de la législature. Je conviens que ce n'est largement pas suffisant que si nous avons une telle commission c'est pour la faire travailler, en tout cas collaborer avec la Municipalité. Je prends note de votre remarque.
Ça tombe très bien puisque Monsieur Puippe propose que la commission vie économique se penche sur un dossier. Plus particulièrement, vous avez aussi parlé de revenir par rapport à la revitalisation du centre-ville et de nos commerces. Je pense que, Monsieur Cutruzzola l'a rappelé, c'est un sujet d'actualité et je l'ai dit c'est une problématique que l'on ne rencontre pas uniquement à Monthey, ce n'est pas une raison pour baisser les bras évidemment. Vos remarques, vos suggestions et votre collaboration sont les bienvenues et je vais faire en sorte que rapidement nous ayons une séance, non seulement pour mettre quelques points à l'ordre du jour mais peut-être aussi pour planifier d'autres séances. Et puis, c'est vrai que c'est une commission qui est récente, mais ce n'est pas une raison pour ne pas être aussi actif que d'autres commissions et on va faire en sorte de rectifier cette erreur. Monsieur Alonso, vous vous êtes exprimé auprès de Madame la Présidente et on fera tout au niveau administratif pour répondre à votre requête.
Madame Launaz-Perrin, effectivement, on a discuté déjà en délégation par rapport à cette question de la liberté de nos employées de participer à la manifestation du 14 juin et évidemment je crois qu'elle ne rentre pas en ligne de compte, j'ose espérer que le Conseil municipal ne se prononcera pas sur des sanctions, en cas de participation, aux femmes qui travaillent dans notre administration, si elles devaient participer à cette manifestation. Quant à la gratuité, on a pris note de vos remarques. Je vous ai fait part de ma sensibilité et de mon point de vue qui rejoint vraisemblablement le vôtre pour dire qu'il y a encore du travail à faire pour avoir cette égalité de traitement. Mais le Conseil municipal se prononcera prochainement

par rapport à cette demande. Je préciserai, je profiterai, puisque c'était une demande déjà de Monsieur Carron par rapport à cette charte sur l'égalité, donc on est à bout touchant pour la signer. On aurait pu la signer plus rapidement que ça, il faut savoir que c'est une charte qui est très peu contraignante. J'étais étonné, au niveau analyse des dossiers, par contre nous souhaitons en faire une application stricte et réelle. Pour cela, cela demandait une application forte au niveau de tous les services puisque de manière nominative, nous essayons de cataloguer l'ensemble des plus de 500 employés communaux. Ça prend donc un certain temps, mais nous n'avons pas mis ce dossier au fond de la pile, je vous rassure. Parce qu'à nouveau, je pense que c'est un élément important, je reste persuadé que nous assurerons la grande majorité des objectifs d'une telle charte, ici à la commune de Monthey. Et faut-il encore en avoir l'assurance et donc effectuer les démarches pour en avoir la confirmation.

Monsieur Puippe, votre première question, par rapport à la collecte de fonds pour différentes infrastructures. Alors, nous avons parlé de la piscine, qui est certes liée à une association para communale, on va l'appeler ainsi. Vous avez vu qu'on demande une caution de 10 millions et il y aura bien sûr une recherche de fonds auprès de l'Etat du Valais, notamment avec des crédits NPR. Il y aura sûrement une recherche auprès d'institution, telle que la Loterie Romande, et il y aura vraisemblablement aussi, peut-être, comme c'était le cas l'origine je vous le rappelle, de la piscine découverte de Monthey, un appel à la population. Vous serez donc évidemment sollicités pour une participation financière, vous la population montheysanne ou autre d'ailleurs, pour participer à un tel investissement. Je vous rappelle que nous avons une certaine rigueur dans nos dépenses, il n'est pas dans la philosophie, ici en Valais, d'aller chercher de l'argent directement chez les privés, ça passe plutôt par des paiements d'impôts. Mais on tient compte de votre remarque. Aujourd'hui, clairement, si on prend les grands dossiers que l'on a sur la commune de Monthey, que ce soient les écoles, que soit la caserne des pompiers, que ce soient d'autres investissements importants, nous n'avons pas eu cette réflexion et j'ouvrirai la discussion au sein du Conseil municipal, mais je pense qu'il faudrait vraiment cibler si l'on procède de cette manière des dossiers qui sont peut-être particulier. La piscine extérieure, qui a un côté beaucoup plus ludique, me paraît être un bon exemple.

Pour votre deuxième question, j'ai pris note et si ça ne vous fait rien, je n'y répondrai pas aujourd'hui, je ne suis pas sûr d'en être capable. Mais par contre on passera par la commission vie économique pour, non seulement, y répondre, peut-être aussi amener un sujet de discussion, un développement qui sera un plus pour l'ensemble de la collectivité montheysanne.

Monsieur Raboud, je prends note. J'imagine, vous avez parlé d'amendements, mais il s'agit bien d'un postulat. Je laisserai le soin à Madame la Présidente de traduire votre postulat en français et puis, évidemment on attendra son développement.

Monsieur Sneiders, 24% dans les toilettes de certaines communes du centre du Valais, je pense que les Montheysans, malheureusement une infime partie de la population, peuvent se comporter de cette manière. Donc, oui, nous faisons des analyses, vous savez que nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'une infrastructure, plus que professionnelle, qui est notre STEP, qui est en lien avec le site chimique. Nous avons donc la chance de travailler en étroite collaboration. Le cas échéant, je laisserai Monsieur Cottet compléter mes propos, mais oui c'est une préoccupation évidente pour toutes les communes, y compris la commune de Monthey. Nous ferons cette analyse et nous pourrons sortir des chiffres, après une année de pratique, puisque nous avons une année de retard sur les autres communes valaisannes. Nous pourrons également tirer des conclusions, certes peut-être avec plus de rigueur dans les sanctions, c'est toujours difficile dans ces cas-là donc c'est à nouveau passer par la sensibilisation de la population quant aux conséquences

secondaires, vous en avez citées, d'une telle attitude. Notamment, le fait qu'il y ait des coûts supplémentaires à moyen terme, si l'on devait avoir une aggravation de nos infrastructures publiques liée à un tel comportement d'une partie de la population.
Monsieur Carron, je laisserai, si vous êtes d'accord, Monsieur Cottet, répondre à votre question, c'est un dossier, alors là je parlerai juste au niveau régional puisque vous savez que nos transports publics portent sur quatre communes de l'agglo, donc on est en train d'y réfléchir, que ce soit pour les moins de 12 ans, que ce soit des personnes âgées. Du moment, qu'on n'est pas autonome, il y a de grands avantages, par contre il y a aussi des inconvénients. Donc, il y a peut-être d'autres manières de procéder, notamment par un montant qui pourrait être proposé au prochain budget, pour une prise en charge de ces frais par communes, puisque si nous ne trouvons pas un accord sur l'ensemble des communes qui puisse convenir de surcroît, aux différents prestataires. Et évidemment ça serait plus difficile à ce moment-là, ça passerait évidemment par des subsides à la population pour autant que le Conseil municipal le souhaite, évidemment que le Conseil général le valide dans le cadre du budget.
Monsieur Défago vous vous êtes adressé directement à Monsieur Contat donc je lui transmettrai également la parole et il pourra vraisemblablement répondre à Monsieur Borgeaud par rapport aux stationnements. Je reviendrai moi, juste si vous le permettez Monsieur Contat, par rapport à l'historique que j'ai. A la suite du concours d'aménagement du centre-ville, concours d'architecture qui a été gagné par le bureau Chabbey. Effectivement, nous avons déjà abordé la discussion avec ce bureau, qui ne le voit pas forcément d'un bon œil puisqu'il y a un aspect, je dirai, esthétique, artistique de la part de ce bureau.
Donc jusqu'à maintenant la volonté, et je pense que là, Monsieur Contat rejoindra mes propos, c'était d'informer la population, puis de sanctionner. On se rend compte que malgré une augmentation significative du nombre d'amendes posées dans ces emplacements, en zones piétonnes, les parkings sauvages perdurent, de manière moins fréquente mais sont toujours présents. Il y a peut-être d'autres modalités, d'autres manières de procéder, y compris une méthode plus radicale, c'est-à-dire physiquement mettre des chicanes pour empêcher de tels parcages. Donc, ce sont des choses que nous avons déjà abordées avec le bureau d'architecture et que nous pourrions remettre sur la table le cas échéant si on n'arrive vraiment pas à faire la loi de manière plus drastique en mettant des impôts. Voilà, Mesdames, Messieurs je crois que j'ai répondu rapidement aux quelques questions. Je passe en premier la parole à Monsieur Cottet pour la réponse à Monsieur Carron et puis ensuite ce sera Monsieur Contat qui répondra aux deux dernières questions. Merci.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci. Monsieur Carron, en complément de ce qui vous a été dit par le Président, effectivement, on a pris connaissance de cette communication qui a été faite par mon homologue à Martigny, en l'occurrence Monsieur David Martinetti, il y a juste une petite nuance, c'est que notre réseau de bus d'agglomération pour lequel vous avez accordé un budget en décembre dernier, c'est que les transports urbains de Martigny c'est uniquement la ville et sauf erreur de ma part, cette gratuité est accordée uniquement sur deux lignes, qui sont vraiment les lignes centrales et les plus utilisées par cette catégorie de personnes et d'âge. Mais le geste est intéressant, si vous vous souvenez, de mémoire, quand je vous ai présenté ça pour le budget en décembre, vous aviez un tableau avec la la couverture des charges, et ce qui est

encaissé, dans les bus ou par les abonnements, ça couvre à peu près 6% des charges totales de cette organisation et de ce service. On s'est au sein du groupe de travail posé la question. Finalement pourquoi ne pas aller au bout des choses et puis que ces transports soient totalement gratuits pour tout le monde, finalement ? Ces 6% on peut très bien les financer par l'impôt. Alors, ça peut être une bonne idée, ça peut être une fausse bonne idée. Je crois que je vous l'avais dit certaines communes sont revenues en arrière, mais la question est toujours ouverte. La difficulté, c'est qu'on est sur un réseau, donc comme l'a dit le Président tout à l'heure, qui est organisé par quatre communes et en plus deux cantons avec deux services de la mobilité qui ne sont pas tout à fait d'accord. Vous savez qu'il y a un forfait qui est valable sur tout l'Est vaudois, Nord vaudois qui s'appelle Mobilis, qui nous donne une grosse difficulté actuellement à trouver une unité tarifaire notamment pour le Chablais, qu'on aura à partir du mois d'août. Vous vous rappelez que ce déploiement se fait en deux phases et à la rentrée du mois d'août le 18 sauf erreur, il y aura en fait une véritable communauté tarifaire. Moi, je vous réponds que ce sujet, il est toujours d'actualité mais si on le fait pour les aînés on peut aussi le faire effectivement pour les écoliers. L'autre petit souci c'est que l'office fédéral des transports subventionne pour la partie la plus importante les transports urbains et ne permet pas la gratuité donc ça devrait se faire par le biais d'une subvention, une prise en charge avec des outils qui existent déjà. Je vous rappelle que pour les anciens bus urbains qui avaient été déployés à partir de 2008, il existe déjà aujourd'hui des aides des abonnements et, malheureusement assez peu de demande. Mais pour les adultes et les enfants, ça couvre sauf erreur à peu près la moitié. Ce système existe déjà, Collombey l'a introduit il y a deux ans. Donc on y travaille, mais dans tous les cas de figure, ce serait introduit pour le budget, 2020 par exemple, mais ça passerait de toute façon par par cette chambre pour le ratifier.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Merci. Monsieur Borgeaud, je dirai pour essayer de compléter les propos de notre Président, effectivement, je n'ai pas beaucoup d'éléments supplémentaires étant donné que le mobilier urbain, ce n'est pas forcément mon dicastère, et que même si on collabore sans problème quand on doit trouver des solutions. Effectivement, on a intensifié, puisque vous m'avez demandé depuis deux ans d'intensifier, en tout cas de trouver des solutions pour ce parcage sauvage. Les statistiques sont là, les amendes ont augmenté, à des endroits précis, puisque l'on tient effectivement des chiffres. Mais plus que tant voilà, c'est une question d'éducation, c'est peut-être une question aussi est-ce que les amendes ne sont pas assez élevée ? puisque finalement 40 CHF, c'est supportable pour un certain nombre de personnes. Il y a aussi d'autres éléments qui font que, à certains endroits, on ne peut pas forcément mettre des amendes parce qu'on est encore sur une parcelle privée. Enfin, il y a différentes problématiques dans cette ville, qui fait qu'on essaie de trouver des solutions mais pour le moment et bien, bien que ça se soit quand même amélioré, on n'a pas de solution miracle pour le moment.

Monsieur Défago, nous avons discuté de cette problématique cet après-midi au sein de la Municipalité. Parce que je ne vous cache pas que j'ai non seulement vu certaines réactions sur les réseaux sociaux mais j'ai eu aussi un certain nombre de téléphones. Et puis, effectivement, je dirai que, parce que vous avez posé plusieurs questions : comment ça se fait qu'on soit arrivé à prendre ces mesures ? C'est à la suite de multiples demandes de riverains pour la sécurité, effectivement, à cet endroit-là de trois arrêts de bus. C'était aussi une solution, je dirai la plus rapide et la moins chère,

puisque si on envisage de changer d'autres choses sur la route, comme mettre un trottoir ou baisser la vitesse. Il faut savoir également que dans une année et demie, à deux ans, tous les arrêts de bus devront être mis à certaines normes donc il y aura encore des transformations.
Voilà, ça prenait plus de temps, puisqu'il y avait également des mises à l'enquête à faire, avec recours, bref on essaie de trouver une solution rapide. Et puis, voilà la position de la Municipalité, suite à nos discussions de cet après-midi, c'est que cet aménagement a été fait dans les normes, puisqu'il y a 4 mètres 70 et que le minimum requis par le canton ces 4 mètres 50. Et que finalement, le but étant de ralentir la vitesse du trafic, les usagers devront essayer de s'adapter, puisqu'on a fait ça vraiment pour la sécurité des arrêts de bus et des gens qui passent le long de cette route. Voilà, c'est la seule chose que je peux vous dire au nom de la Municipalité. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Y a-t-il encore une demande de parole dans la salle ? Madame Contat.

Intervention de Mme Célina Contat (APM)*

Juste pour prendre la parole par rapport à ces poteaux sur la route de Choëx. L'arrêt de bus qui est en face de de la croix, je l'ai testé entre hier et aujourd'hui, je ne mettrai pas mon enfant pour prendre le bus à cet endroit-là, ça c'est certain. Parce que si vous avez un petit bus qui monte, il ne voit pas la voiture d'en face quand il est dans le contour. Donc avec la surprise, la voiture qui descend va automatiquement se déporter, elle va se déporter sur l'arrêt de bus, exactement là où les enfants attendent le bus. Je trouve cela très, très dangereux. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. La Municipalité souhaite réagir ? Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Puisqu'on me redonne le micro. Il y a deux façons de répondre, il y a la façon collégiale en prenant la position de la Municipalité, puis il y a la façon personnel Pierre Contat, mais j'en resterai aujourd'hui par collégialité à la position de la Municipalité.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)*

Moi, Monsieur Contat, je préfère la façon Flavien Schaller, on vous rend attentif à un danger qui est avéré, apparemment, à cet endroit-là.
La position de la Municipalité ne peut pas rester on ne fait rien et on verra ce qui se passe. Je pense qu'il y a quelque chose à entreprendre et on attend que cela soit fait. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Schaller. Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Merci Monsieur Schaller, j'attendais juste ça, un ordre, et je vais l'exécuter, c'est gentil. Merci beaucoup.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Y a-t-il encore une demande de parole dans la salle ? Monsieur Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Je ne me permettrai pas de vous donner des ordres mais c'était simplement une suggestion au bureau cette fois, par rapport aux termes utilisés dans l'ordre du jour. On voit le point 2 et le point 3, l'intitulé c'est « validation », est-ce que ça serait possible d'utiliser des termes neutres ? par exemple « décision sur » plutôt que « validation sur » parce que là on induit déjà la position. Il faudrait des termes neutres et techniques, peut-être Monsieur Puippe, le roi de la communication, pourrait vous en communiquer quelques-uns. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron, on en prend bonne note.
Avant de clore les débats, une dernière prise de position ?
S'il n'y a plus de demande de parole, je clos la discussion.
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nous arrivons au terme de cette séance, je tiens à remercier mes collègues de bureau, les chefs de groupe pour leur collaboration, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. Également, un grand merci à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration.
Merci de faire parvenir par e-mail toutes vos interventions, postulats, questions écrites, interpellations, à notre secrétaire.
Il est exactement 23h15, je lève la séance de Conseil général. Bonne soirée, bonne rentrée à vous tous.

La Présidente	Le Secrétaire
Laude-Camille Chanton	Yves Mabillard

Plan de quartier Plantaud à Monthey _ analyse comparative

surfaces parcelles 871 et 875 = 18'454 m2

PQ 2016

Surface au sol	env. 5'536 m2
Surface sous-sol	env. 12'000 m2
Niveaux	7
S.B.P estimative	env. 32'500 m2
S.B.P maximale	38'500 m2
Hauteur	21.00 m
COS	0.30

Remarques:

Volumes bâtis hors échelle
Typologies difficiles à exploiter (caves aux étages)
Emprise du sous-sol hors gabarit importante
Peu d'espaces verts en pleine terre

PQ 2018

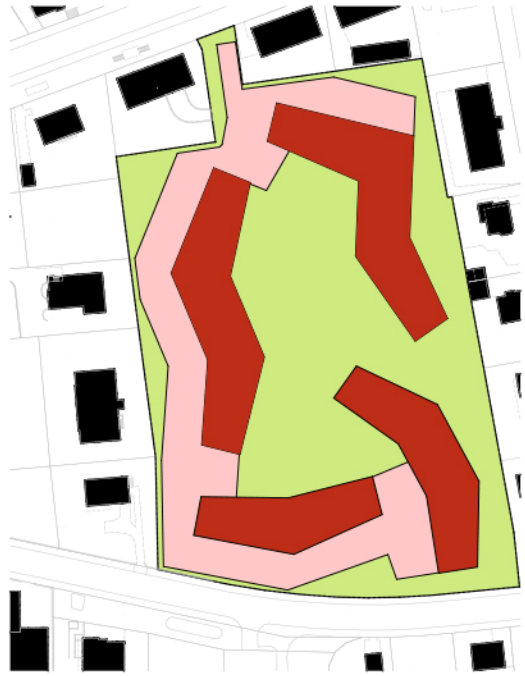

Surface au sol	env. 5'440 m2
Surface sous-sol	env. 9'900 m2
Niveaux	6 et 7
S.B.P estimative	env. 31'250 m2
S.B.P maximale	35'500 m2
Hauteur	21.00 m et 18.00 m
COS	0.295

Remarques:

Volumes bâtis réduits en profondeur et hauteur
Typologies vérifiées
Emprise du sous-sol réduite et sous bâtiments
Grands espaces verts en pleine terre (parc)

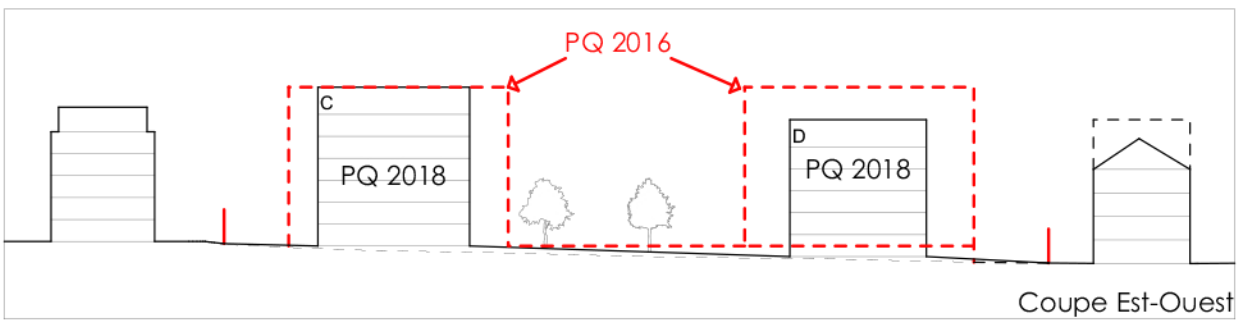

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

Terminal Combiné de Monthey

Un projet d'infrastructure publique d'intérêt régional

Planification cantonale

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

Gares marchandises : 3 interfaces rail-route

- Vision plan directeur cantonal
- Coordination inter-cantonale pour le Chablais

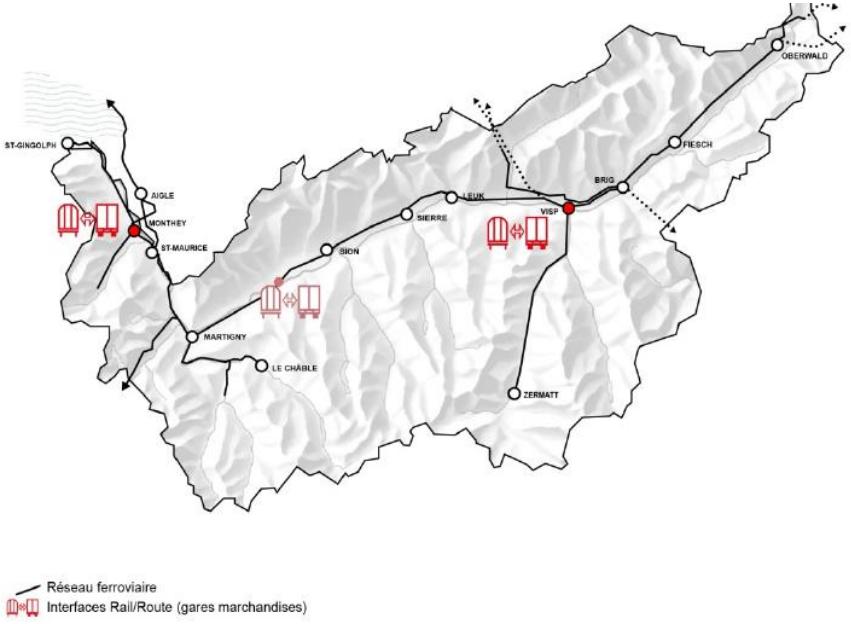

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Intérêt cantonal et enjeux suprarégionaux

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

Les origines du projet

- Problématique d'aménagement du territoire => Etroite collaboration entre Commune de Monthey et Site Chimique de Monthey.

- Zone nord-ouest du site chimique, espace densément peuplé :
  vocation urbaine ⇔ concentration de flux logistiques

- Des infrastructures dépassées ne répondant plus aux normes légales

Les objectifs du projet

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

Double objectif stratégique

- Favoriser le développement urbain de Chablais Agglo en conformité avec les attentes des communes de la région

- Sécuriser les accès rail et route du site chimique ainsi que les activités logistiques locales et régionales

Le projet du Terminal

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

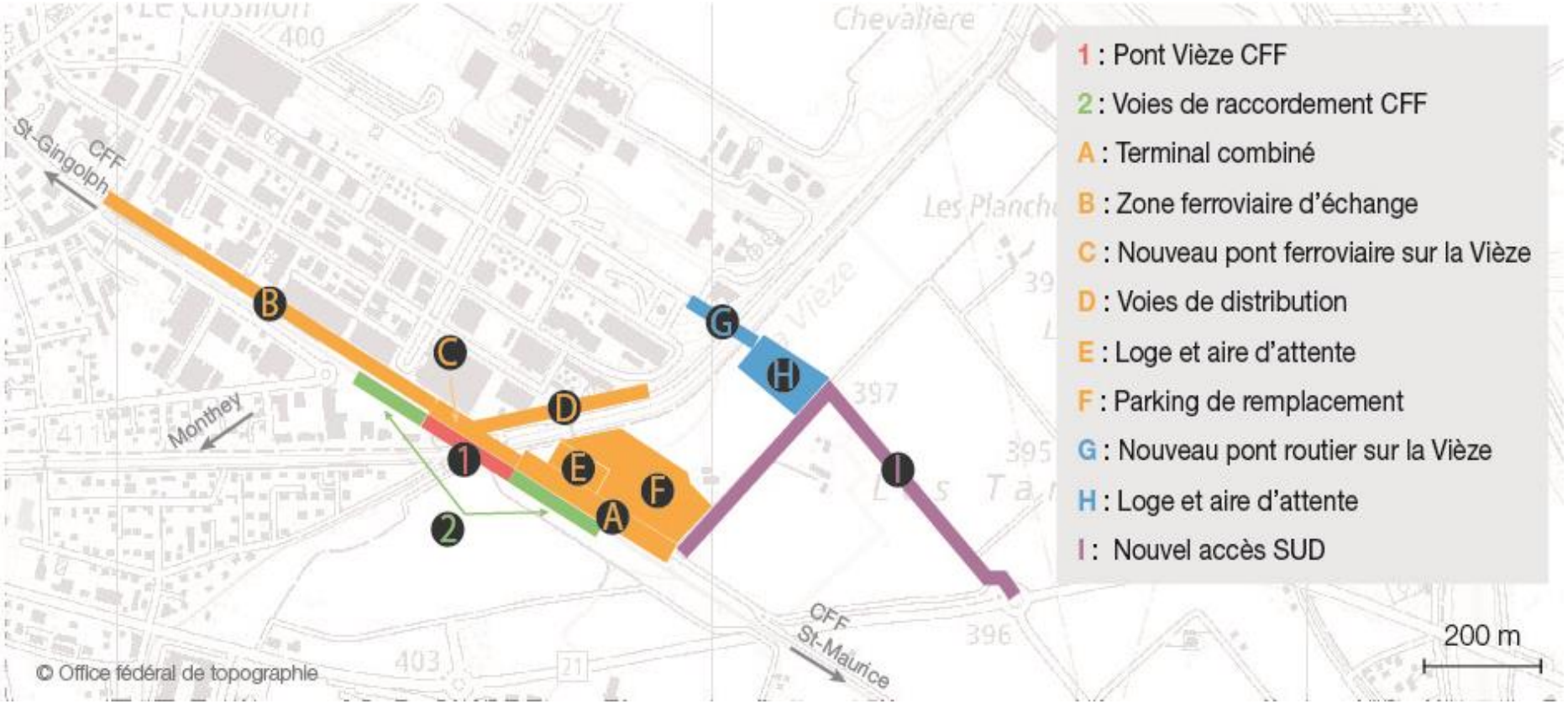

Le projet du Terminal

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

Le projet du Terminal

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

Le projet du Terminal

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

Les coûts

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

- Coût total des infrastructures estimé à **CHF 90 millions**

- **Répartition :**

  - Confédération
  - Canton
  - Site chimique
  - TCM
  - Commune de Monthey

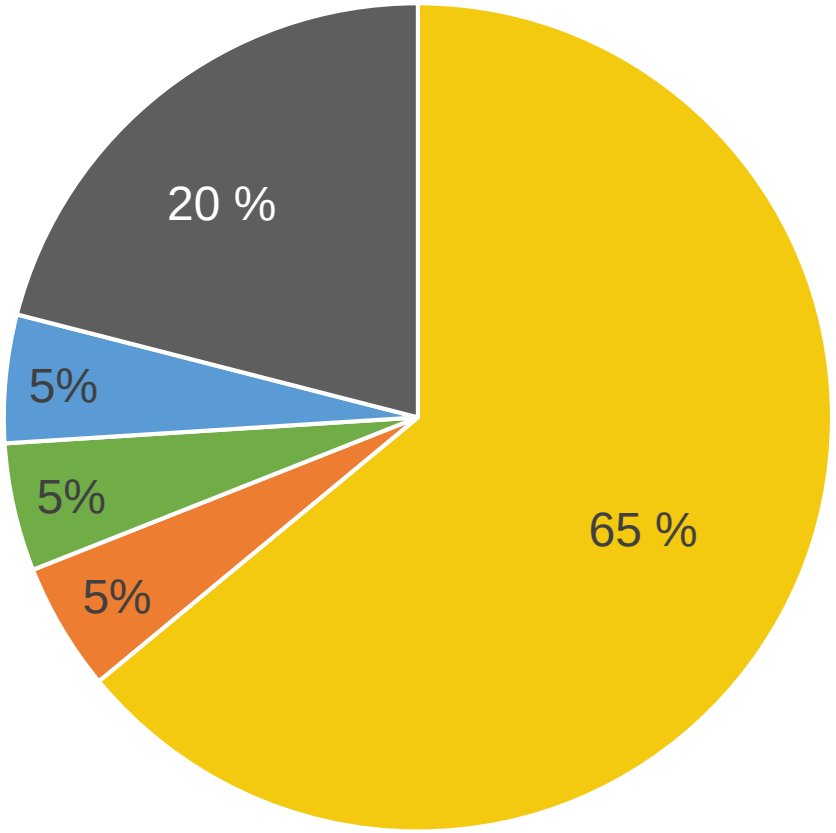

Le planning

22.02.2019: Mise à l'enquête du projet

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

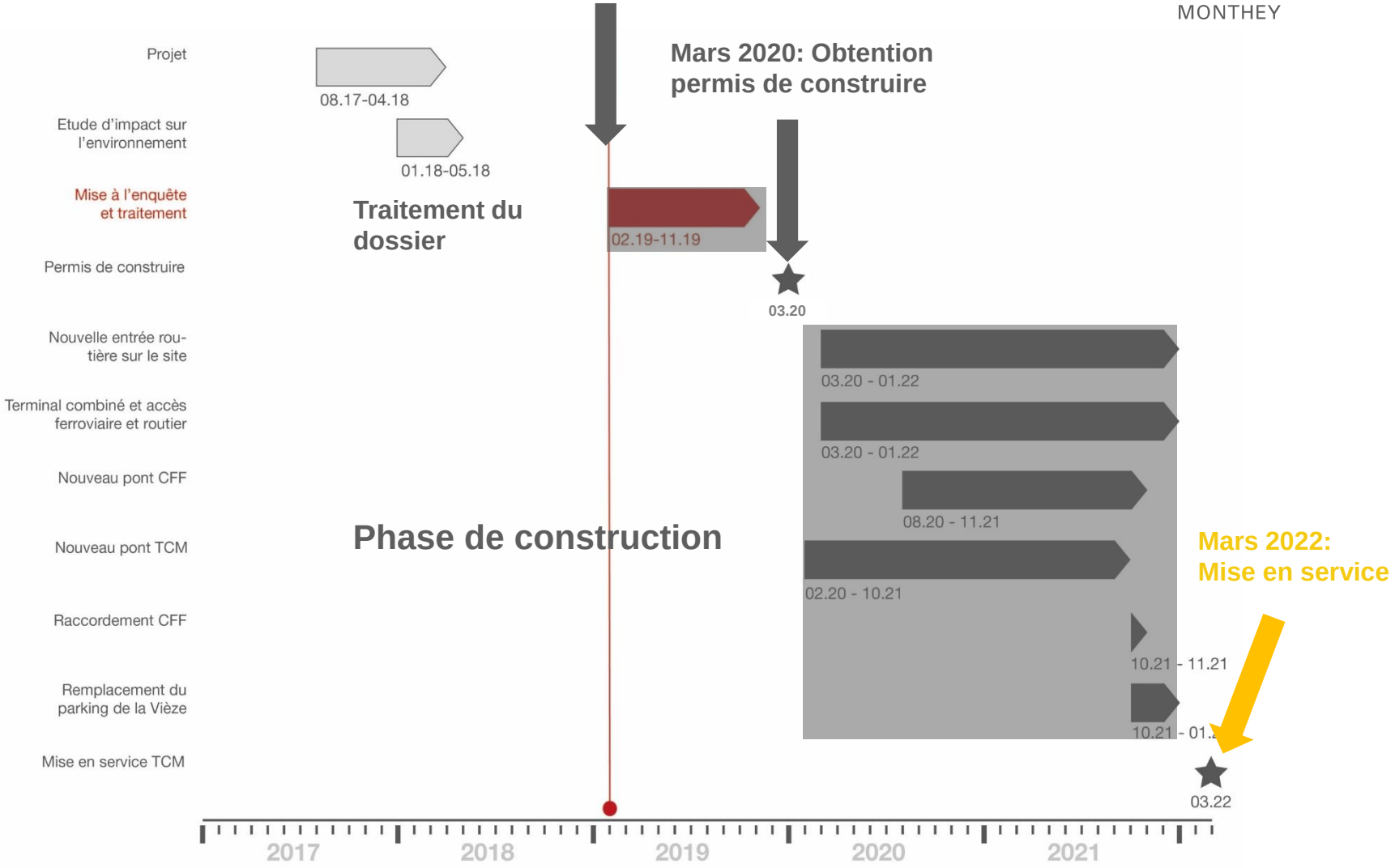

Impacts sur la circulation

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

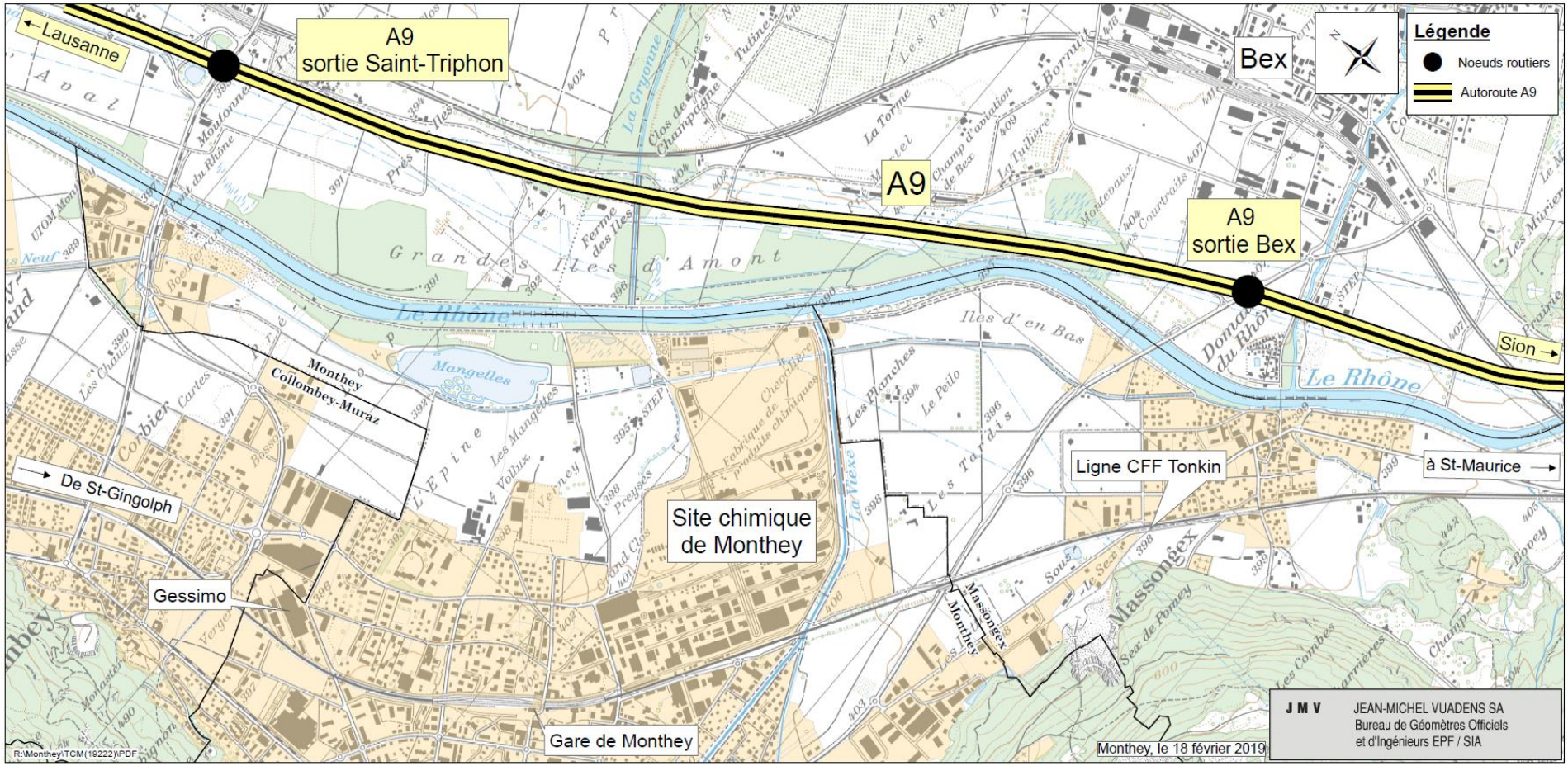

Impacts sur la circulation

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

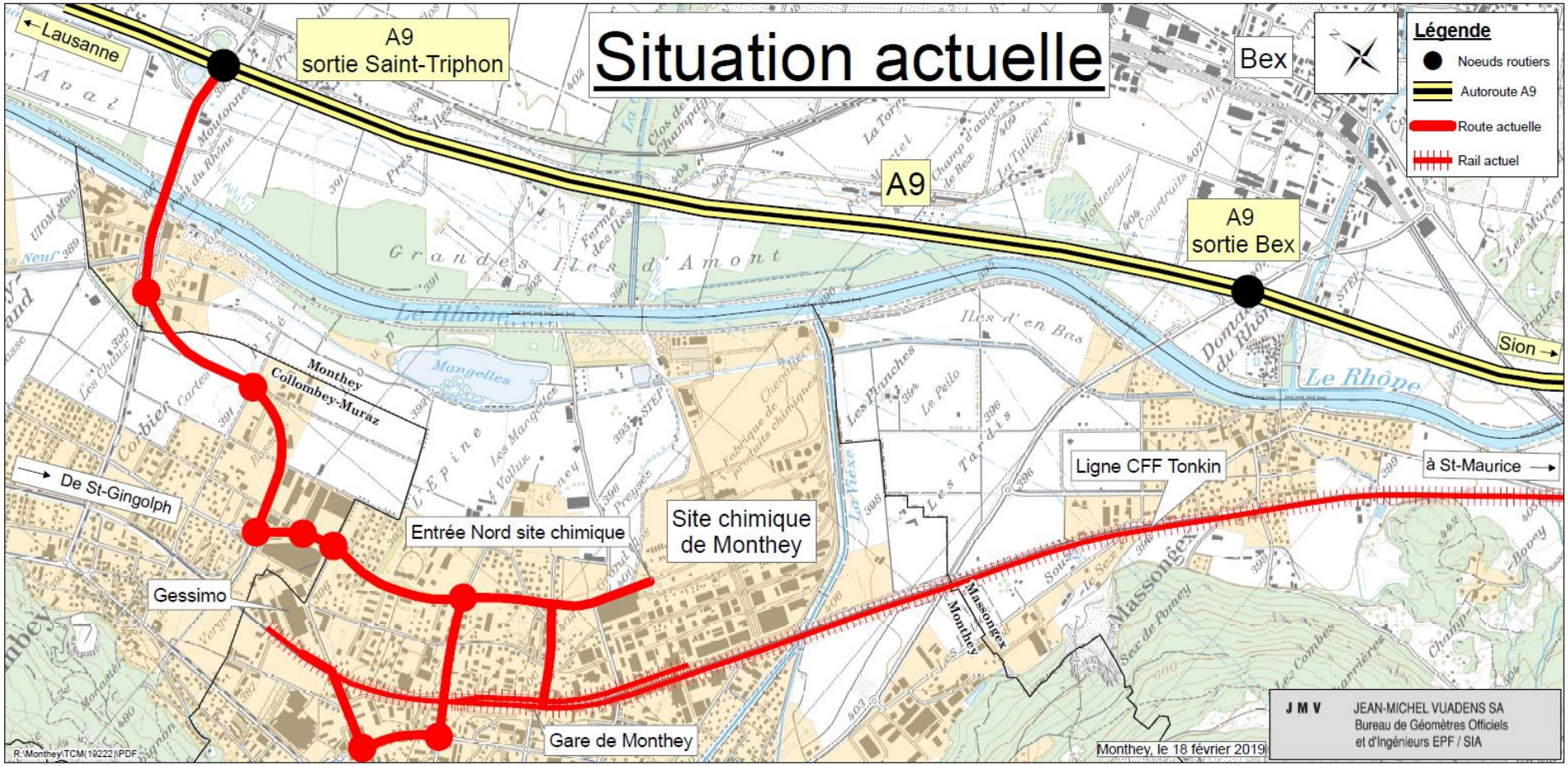

Impacts sur la circulation

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

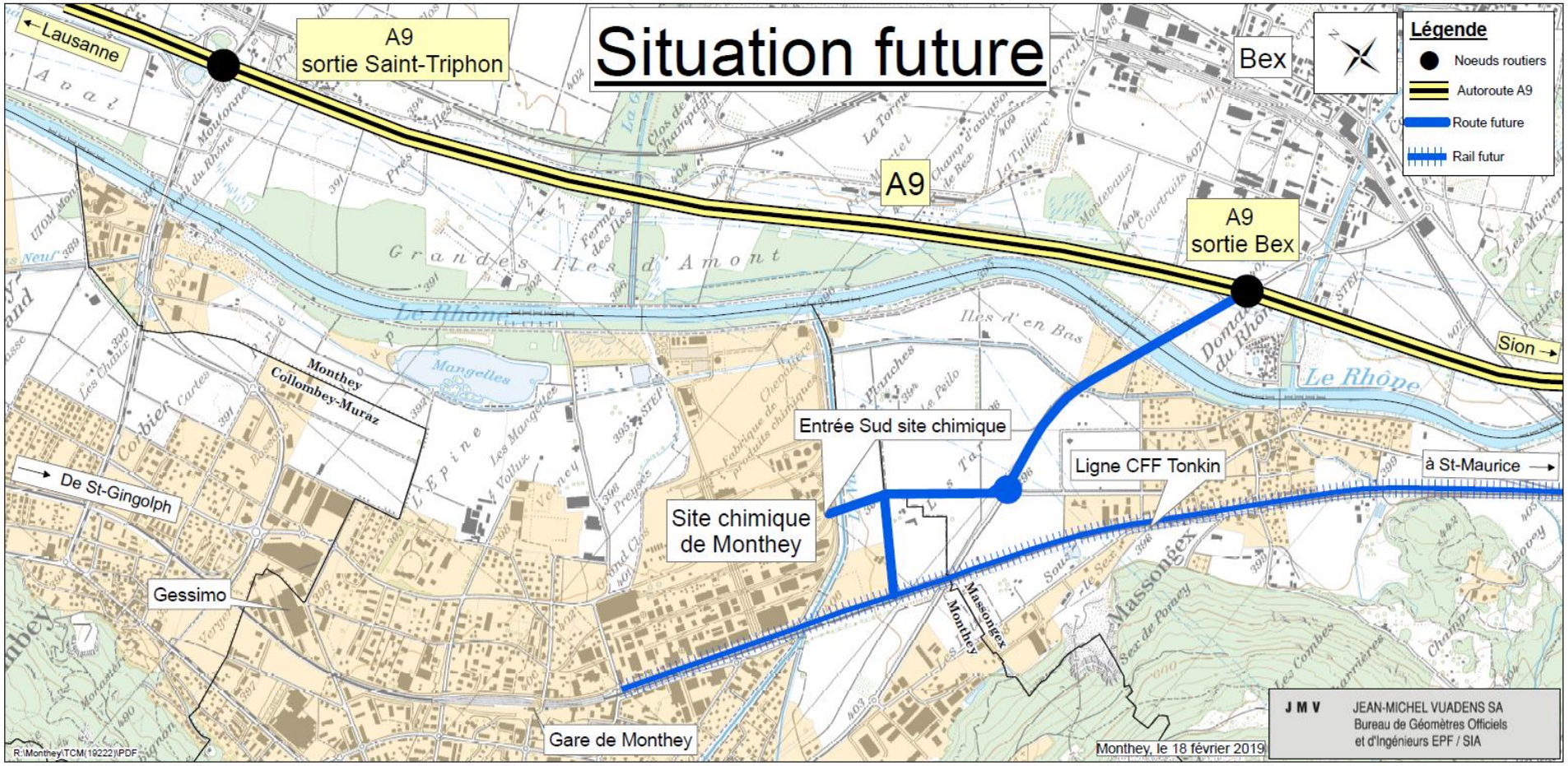

Impacts sur la circulation

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY

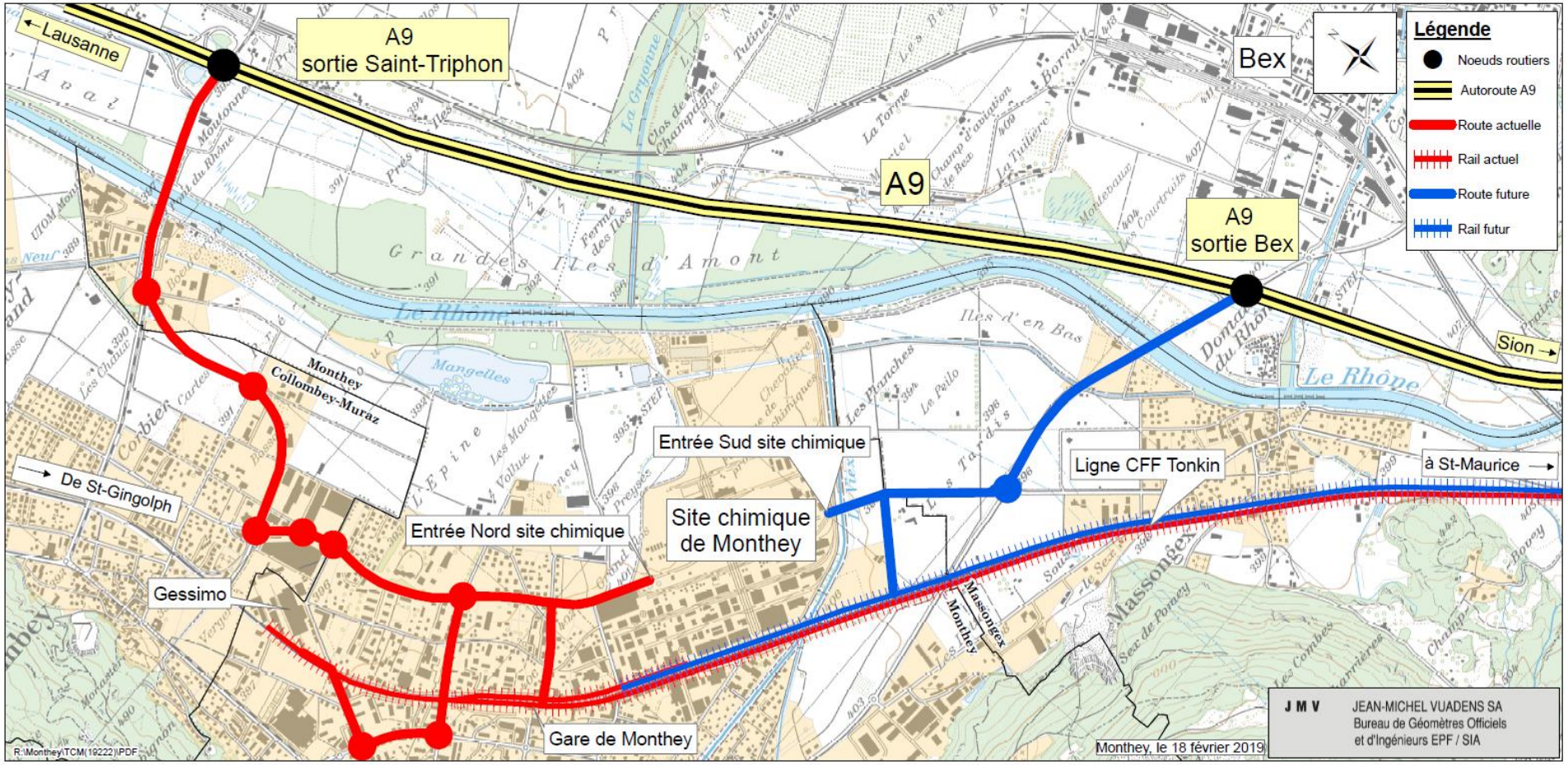

Les bénéfices du projet

TERMINAL COMBINÉ MONTHEY

Urbanisation et revalorisation du quartier de la gare

Amélioration des conditions cadres: favoriser le rail (écologie + sécurité) & infrastructures logistiques de pointe

Nouvelles opportunités de développement pour la région

Sécurisation de l'AOMC

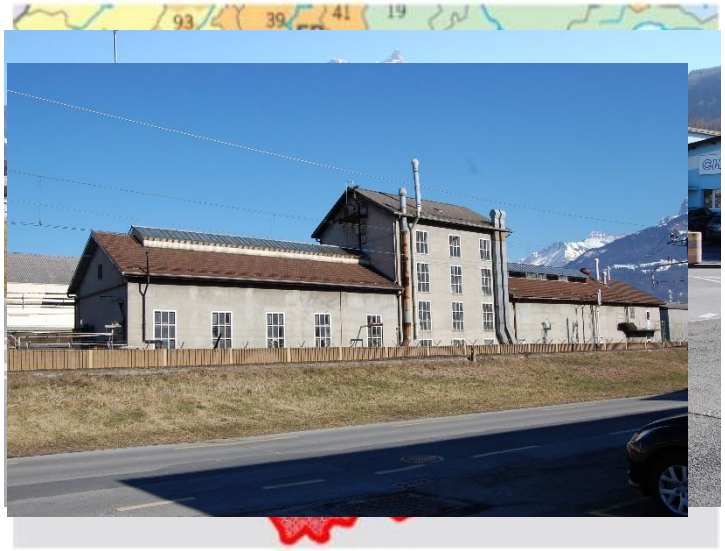

Flux marchandises: sécurité améliorée

Réduction des nuisances liées au trafic poids-lourd dans le quartier de la gare, route des Aunaires,Crochetan et Europe

Rue des Saphirs: Impact visuel positif par démolition de bâtiments vétustes et éloignement du site chimique

Av. de la Plantaud : suppression de la circulation site chimique

Passages à niveau: suppression totale des attentes et bruits liés aux marchandises

Sécurisation par ségrégation des flux de transports: piétons, voitures, camions, rail

TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY